

Contrat regroupé historique de TE38







L'édito

La transition écologique est un enjeu d'avenir pour tous nos territoires. C'est pourquoi, nous sommes heureux de vous transmettre ce compte-rendu annuel de contrat de concession qui fait le point sur l'actualité du réseau de gaz de votre collectivité.

L'année 2020 a été marquée par un contexte sanitaire inédit qui a impacté, bien que dans une moindre mesure, les missions de service public de GRDF. Elle a été aussi, heureusement, une année particulièrement dynamique pour le développement du gaz vert, énergie 100% renouvelable, avec 214 sites qui injectent du biométhane dans les réseaux de gaz. C'est deux fois plus qu'en 2019 et représente désormais la consommation d'un million de logements neufs chauffés au gaz.

La dynamique reste soutenue, et le potentiel est là, avec 1 100 projets. L'objectif de 10% de gaz vert injecté sera atteint et dépassé d'ici 3 à 4 ans dans certains territoires. En parallèle, les usages du gaz ont progressé, en particulier dans la mobilité GNV/bioGNV. 174 stations d'avitaillement (275 à fin 2021) desservent aujourd'hui 24 000 véhicules dont 20% roulent au BioGNV.

Cette filière biogaz très dynamique a déjà créé 7 300 emplois directs et indirects avec une prévision en 2030 de 53 000.

Pour accueillir ces nouvelles capacités d'injection, GRDF prévoit d'investir fortement dans le renforcement du réseau de gaz. 190 zonages de raccordement représentant un potentiel de 70 TWh/an de biométhane sont validés et 810 M€ d'investissements déjà programmés.

Au-delà de la méthanisation, GRDF prépare également l'arrivée prochaines de nouveaux gaz verts (hydrogène, pyrogazéification, gazéification hydrothermale...) à l'horizon 2030.

Conscient de la responsabilité qui est la nôtre au service des Autorités organisatrices de la distribution d'énergie, soyez assurés de l'engagement des équipes de GRDF à promouvoir avec votre appui, l'essor du biométhane et des gaz verts, pour une économie circulaire, créatrice d'emplois locaux non délocalisables.

Frédéric Martin,
Directeur Général Délégué de GRDF





01	L'essentiel de votre concession	6
	Les chiffres clefs de votre concession	8
	Vos interlocuteurs territoriaux	10
	Votre contrat de concession	11
02	L'activité au quotidien	14
	Les clients et leurs usages	16
	Les services et les prestations	21
	L'activité de comptage	23
	L'écoute client	26
	La chaîne d'intervention	32
	La sécurité du réseau	37
03	Le patrimoine de votre concession	44
	Vos ouvrages	46
	Les chantiers	53
	Les investissements	56
	La valorisation de votre patrimoine	62
04	Le compte d'exploitation	66
	Le tarif de distribution - ATRD	68
	La synthèse du compte d'exploitation	70
	Les recettes	73
	Les charges	75
	L'équilibre financier	79
05	La transition écologique	82
	Le gaz vert	84
	La mobilité durable	87
	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	88
06	GRDF & vous	90
	La distribution du gaz, une mission de service public	92
	Une organisation à votre service	95
	Les outils digitaux à votre disposition	98





L'essentiel de votre concession

1.1	Les chiffres clefs de votre concession	8
1.2	Vos interlocuteurs territoriaux	10
1.3	Votre contrat de concession	11

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle



77 591

Nombre de clients



928

Nombre de premières mises en service clients



2 154 GWh

Quantités de gaz acheminées



94,2%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



611

Nombre de réclamations



97,2%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat



2032

Année d'échéance du contrat



30

Durée du contrat



12/12/2002

Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie



328,4 k€

Redevance R1



8,6 M€

Investissements réalisés
sur la concession



27,1 M€

Recettes
acheminement et hors
acheminement

Maintenance et sécurité



115,7%

Taux d'atteinte
de l'objectif de
surveillance du réseau



116,7%

Taux de visites
réalisées sur les postes
de détente réseau



102,1%

Taux de visites réalisées
sur les robinets



100,2%

Taux de visites réalisées
sur les branchements
collectifs



1 777

Nombre
d'interventions de
sécurité gaz



1 293

Nombre d'incidents

Patrimoine



1 889,87 km

Longueur totale de
canalisations



73 359

Nombre de compteurs
domestiques actifs



18,76 km

Longueur de réseau
développé

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux



Pauline EVRARD-GUESPIN

Directrice Territoriale Alpes

06 83 24 19 14

pauline.evrard-guespin@grdf.fr



Corentin HUOT-MARCHAND

Chargé de Portefeuille Concessions

06 07 36 68 97

corentin.huot-marchand@grdf.fr



Véronique PINET

Déléguée Territoriale

06 66 77 34 13

veronique.pinet@grdf.fr



Bernard BLACHON

Conseiller Collectivités Territoriales

06 85 43 55 25

bernard.blachon@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 12/12/2002

Durée d'application : 30 ans

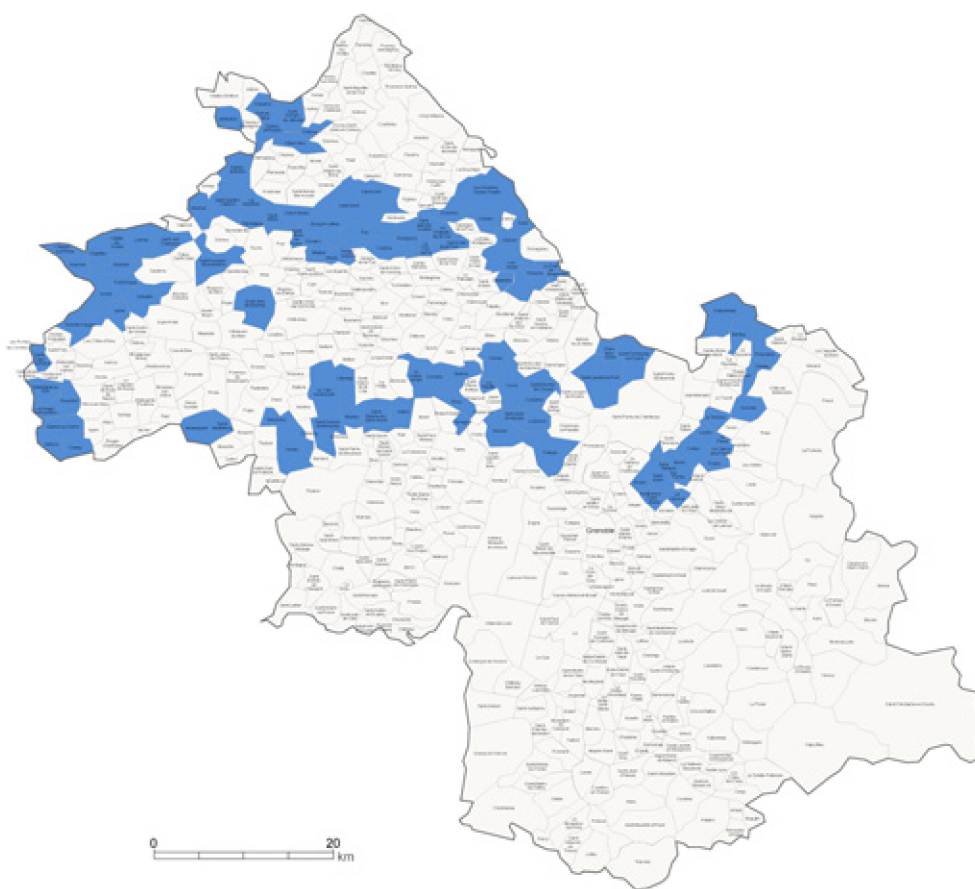
Journée d'audit
de la concession
le 30 septembre
2020 dans les
locaux de GRDF à
Seyssinet-Pariset



A fin 2020, votre contrat de concession porte sur les 106 communes suivantes :

38001 - LES ABRETS	38110 - CHUZELLES
38012 - AOSTE	38118 - COLOMBE
38013 - APPRIEU	38124 - CORBELIN
38022 - LES AVENIERES	38130 - LA COTE-SAINT-ANDRE
38027 - BARRAUX	38133 - COUBLEVIE
38034 - BEAUREPAIRE	38138 - CREMIEU
38039 - BERNIN	38140 - CROLLES
38045 - BIVIERS	38149 - DOMARIN
38053 - BOURGOIN-JALLIEU	38155 - ENTRE-DEUX-GUIERS
38058 - BREZINS	38157 - ESTRABLIN
38061 - LA BUISSE	38175 - FROGES
38064 - CESSIEU	38180 - GILLONNAY
38070 - LE CHAMP-PRES-FROGES	38181 - GONCELIN
38072 - CHANAS	38182 - LE GRAND-LEMPES
38075 - CHAPAREILLAN	38189 - HEYRIEUX
38076 - LA CHAPELLE-DE-LA-TOUR	38193 - L'ISLE-D'ABEAU
38080 - CHARANCIEU	38197 - JANNEYRIAS
38087 - CHASSE-SUR-RHONE	38199 - JARDIN
38097 - CHAVANOZ	38214 - LUMBIN
38100 - LE CHEYLAS	38215 - LUZINAY
38104 - CHIMILIN	38218 - MARCILLOLES
38105 - CHIRENS	38223 - MAUBEC

38230 - MEYRIE	38400 - SAINT-JEAN-DE-MOIRANS
38239 - MOIRANS	38401 - SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN
38249 - MONTBONNOT-SAINT-MARTIN	38408 - SAINT-JUST-CHALEYSSIN
38270 - LA MURETTE	38425 - SAINT-MAURICE-L'EXIL
38276 - NIVOLAS-VERMELLE	38431 - SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES
38298 - LE PEAGE-DE-ROUSSILLON	38449 - SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
38303 - LA PIERRE	38451 - SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS
38314 - PONTCHARRA	38455 - SAINT-SAVIN
38315 - LE PONT-DE-BEAUVOISIN	38457 - SAINT-SIMEON-DE-BRESSIEUX
38316 - PONT-DE-CHERUY	38468 - SALAISE-SUR-SANNE
38318 - PONT-EVEQUE	38475 - SATOLAS-ET-BONCE
38332 - RENAGE	38484 - SERPAIZE
38336 - REVENTIN-VAUGRIS	38487 - SEYSSUEL
38337 - RIVES	38490 - SILLANS
38340 - LES ROCHES-DE-CONDRIEU	38503 - LA TERRASSE
38341 - ROCHETOIRIN	38507 - TIGNIEU-JAMEYZIEU
38344 - ROUSSILLON	38509 - LA TOUR-DU-PIN
38348 - RUY-MONTCEAU	38517 - TULLINS
38349 - SABLONS	38530 - VAULX-MILIEU
38352 - SAINT-ALBAN-DE-ROCHE	38537 - LA VERPILLIERE
38363 - SAINT-BARTHELEMY	38538 - LE VERSOUD
38374 - SAINT-CHEF	38544 - VIENNE
38376 - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS	38553 - VILLEFONTAINE
38377 - SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR	38554 - VILLEMOIRIEU
38378 - SAINT-CLAIR-DU-RHONE	38558 - VILLETTE-DE-VIENNE
38383 - SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY	38561 - VIRIVILLE
38384 - SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS	38563 - VOIRON
38389 - SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	38323 - PRESSINS
38397 - SAINT-ISMIER	38565 - VOREPPE
38399 - SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	38148 - DOLOMIEU
	38412 - SAINT-LAURENT-DU-PONT
	38541 - VEYRINS-THUELLIN



Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant :

- le « Guide de lecture », lorsque vous voyez « Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020. ». Ce document est disponible sur le site GRDF.fr, à la rubrique Collectivités, ou à l'adresse suivante : https://docgaz.grdf.fr/2020/crac_2020_guide_de_lecture.pdf.
- la « Plateforme de Données Concession (PDC) », qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via « Ma Concession Gaz ».



02 L'activité au quotidien

2.1	Les clients et leurs usages	16
2.2	Les services et les prestations	21
2.3	L'activité de comptage	23
2.4	L'écoute client	26
2.5	La chaîne d'intervention	32
2.6	La sécurité du réseau	37

2.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur la concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie.

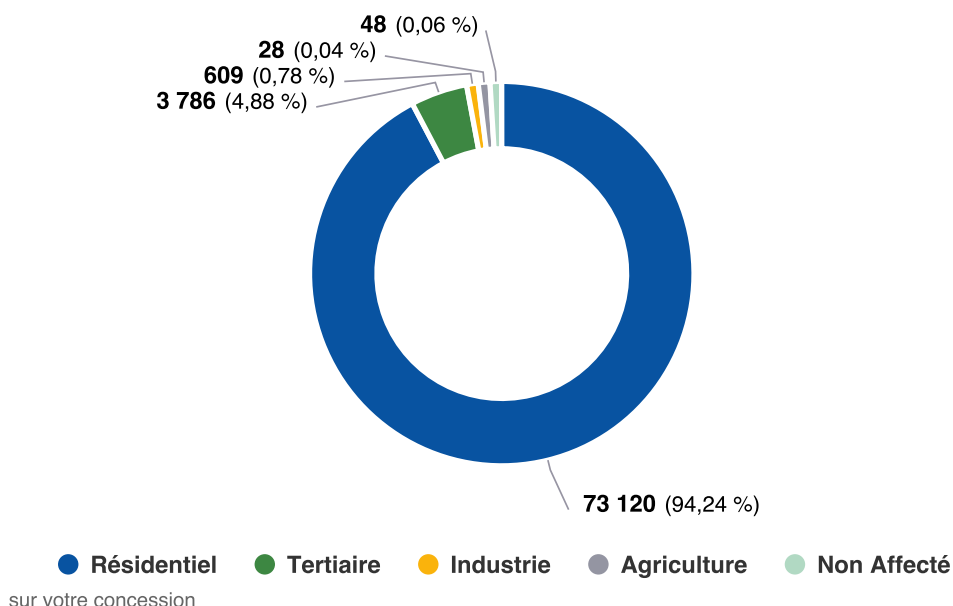


Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

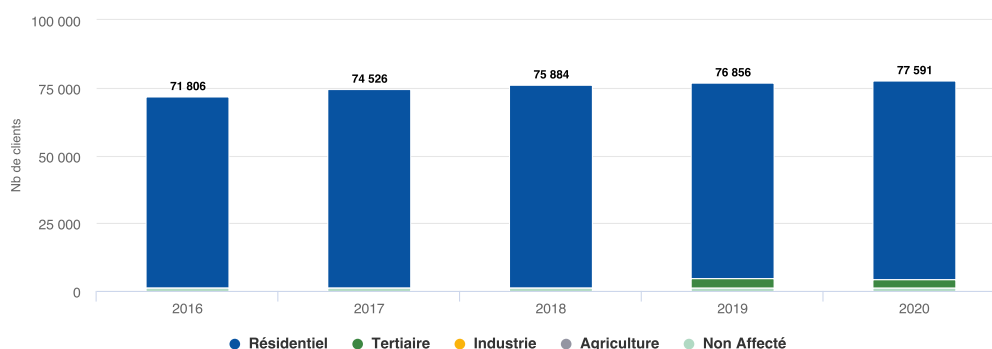
Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

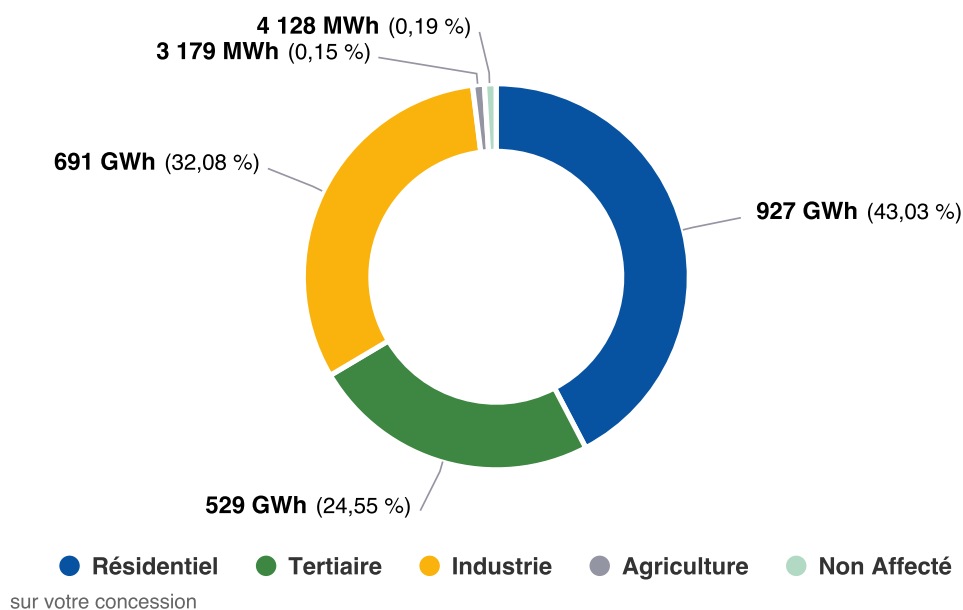
Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2020



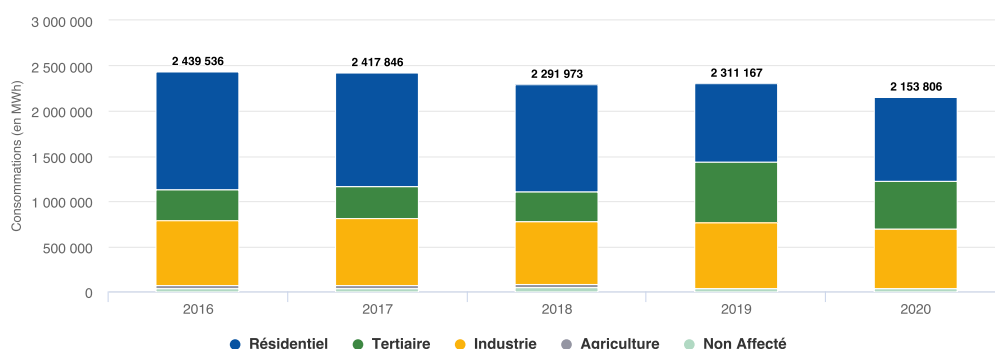
Évolution du nombre de clients par secteur d'activité



Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2020



Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité



Vous pouvez constater une évolution marquée des données du secteur tertiaire entre l'année 2018 et 2019 et les suivantes. Cette évolution n'indique pas un réel changement d'utilisation du gaz sur votre concession. Elle n'est en effet que le reflet d'un changement d'organisation de la base de données pour donner suite à l'évolution de la réglementation à ce sujet.

En effet, conformément aux évolutions prévues par l'article 179 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la détermination du secteur d'activité des points de consommation gaz a évolué. Auparavant, les petits professionnels consommant moins de 300 MWh par an (ce qui correspond aux tarifs T1 et T2 en gaz) étaient considérés réglementairement comme relevant du secteur « résidentiel ».

Pour donner suite à la publication du décret 2020-196 du 4 mars 2020 et de l'arrêté du 6 mars 2020, les fournisseurs d'énergie sont tenus de transmettre à GRDF le code NAF de tous leurs clients professionnels.

Ainsi, il est désormais possible de connaître :

- Avec plus de certitude le secteur d'activité des clients petits professionnels (clients T1 et T2) qui sont désormais déclinés en « tertiaire », « industrie » et « agricole »,
- Plus précisément le sous-secteur d'activité des entreprises (clients T3 et T4).

En résumé, le nombre de clients « résidentiel » (en grande majorité des clients T1 et T2) a mécaniquement tendance à diminuer au profit des secteurs « tertiaire », « industrie » et « agricole ». Le nouveau format des données a l'avantage d'être plus précis et riche en information.

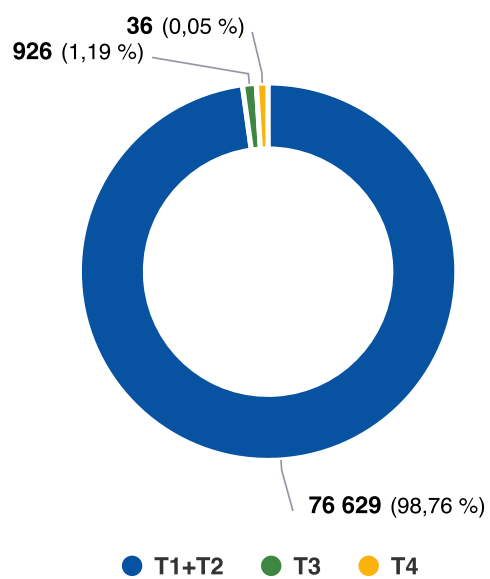
Par ailleurs, les informations concernant les codes NAF de chaque client gaz (remontées par les fournisseurs) participent à la détermination du secteur d'activité. Leur complétude augmentant avec la mise en place d'une procédure plus robuste, la qualité et la précision des données de consommation et de leur répartition par secteur est en train de s'améliorer, même si localement (pour certains secteurs), des discontinuités peuvent être remarquées.



Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

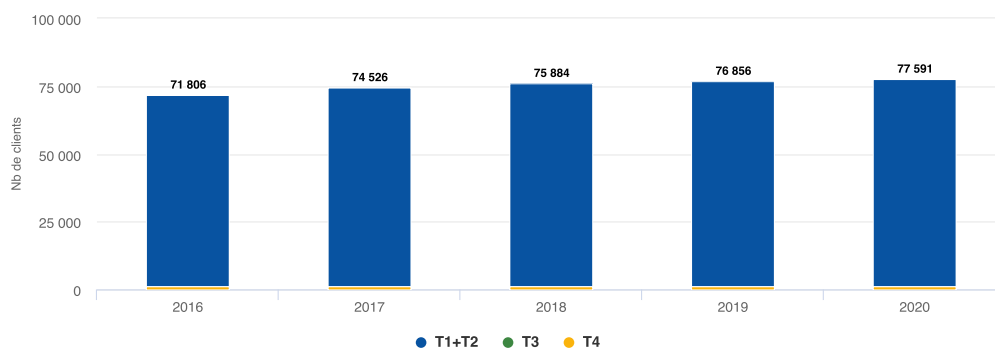
Le nombre de clients de la concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

Répartition du nombre de clients par tarif en 2020



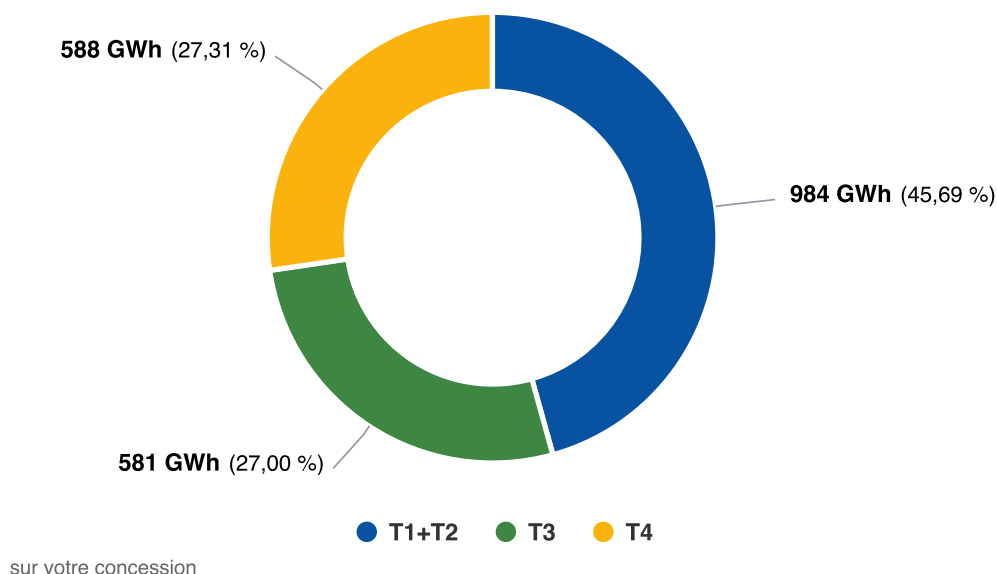
sur votre concession

Évolution du nombre de clients par tarif

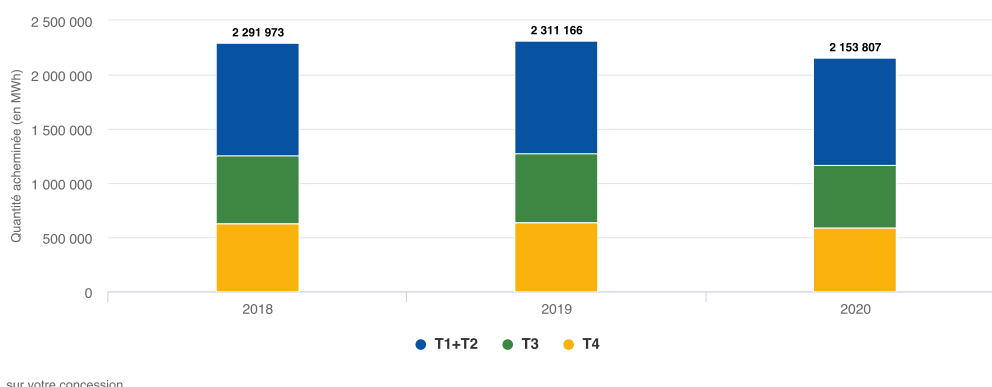


sur votre concession

Répartition des quantités acheminées par tarif en 2020



Évolution des quantités acheminées par tarif



L'efficacité énergétique du réseau

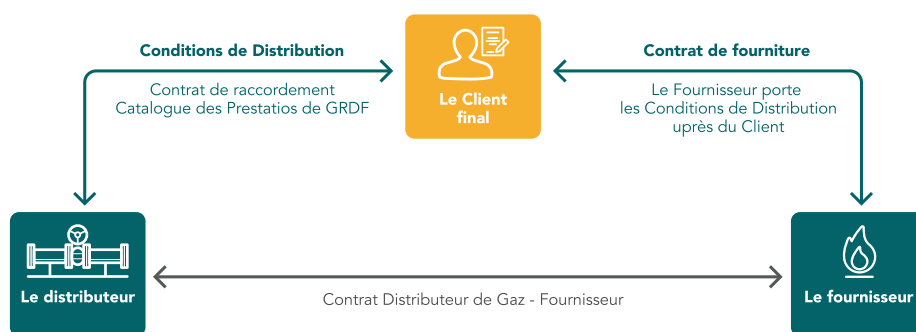
La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes. Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF observe l'évolution de ces émissions de méthane au niveau national. Ainsi, sur la période 2012-2020 on estime que les émissions fugitives ont baissé de 23%, grâce :

- d'une part, à l'ensemble des actions volontaires menées par GRDF et les pouvoirs publics sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de travaux publics notamment,
- d'autre part, à des circonstances exceptionnelles : les reports de travaux dus aux élections municipales puis à la crise sanitaire ont permis de diminuer sensiblement les agressions de canalisations gaz par les entreprises de terrassement.

2.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, lui-même fixé par la Commission de Régulation de l’Energie (CRE). Le catalogue des prestations est consultable sur le site **grdf.fr**.



Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz, GRDF réalise ainsi :

- des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à la résiliation du contrat de fourniture,...),
- des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux,...), identifiés dans le catalogue de prestations.

Les principales évolutions du catalogue des prestations 2020 publié le 1er janvier 2021 (disponible sur grdf.fr) ont porté sur la clarification et la mise en conformité réglementaire du catalogue des prestations, notamment dans le cadre de l'arrêté du 18 février 2018.

Principales demandes de prestations réalisées

	2018	2019	2020
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	11 385	11 750	10 304
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	6 125	6 298	5 760
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	377	322	345
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	4 472	7 380	7 442
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	505	553	381
Déplacement vain	229	324	265
1ère mise en service	1 206	999	928

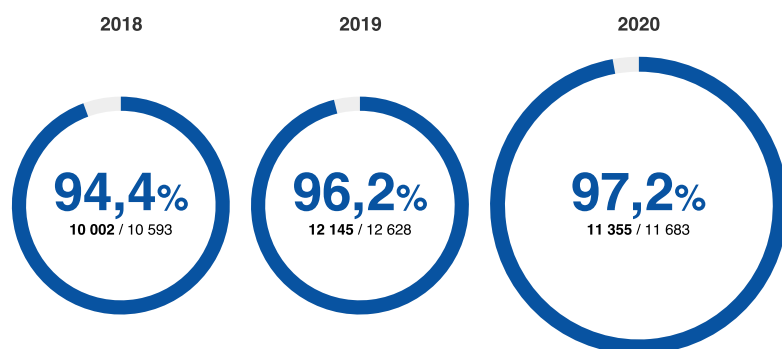
En 2020, sur votre concession, 928 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de raccordements suite à une demande fournisseur.

Sur la concession, le taux de mise en service dans les délais catalogue en 2020 est de 95,2%. Il était de 94,3% en 2019.

Sur la concession, le taux de mise hors service dans les délais catalogue en 2020 est de 98,4%. Il était de 97,9% en 2019.

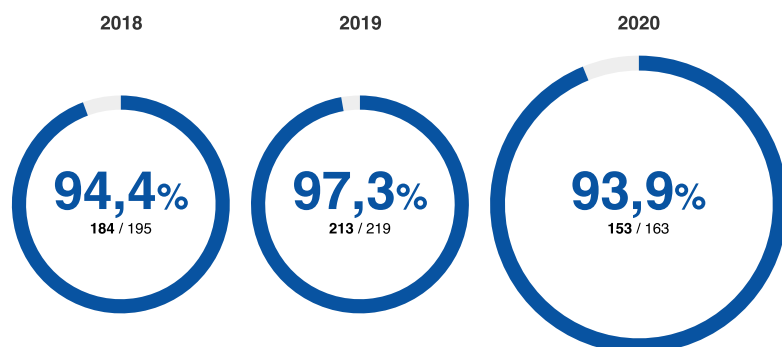
Sur la concession, le taux de changement de fournisseur dans les délais catalogue en 2020 est de 99,7%. Il était de 95,8% en 2019.

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs



sur votre concession

Taux de raccordement dans les délais catalogue



sur votre concession

2.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les consommateurs les plus importants (100 000 plus gros consommateurs, relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (11 millions environ).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

La qualité du relevé des comptages

Les indicateurs de mesure tiennent compte de l'arrivée des compteurs communicants, qui viennent améliorer le relevé du comptage, en particulier pour certains compteurs inaccessibles car situés dans le logement des clients.

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 99,2% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 0,2% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés.

Le « taux compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 99,6% sur votre concession. Il correspond au nombre de compteurs dont l'index a pu être lu sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs qu'ils soient communiquant ou non communiquant.

Ces indicateurs sont conçus pour rendre compte de la qualité du service de relevé, en cohérence avec le déploiement des compteurs communicants, qui constitueront l'essentiel du parc de compteurs d'ici 2024.

L'accessibilité des compteurs

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client pour la relève. Dans le cas d'un compteur inaccessible, un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index. Une annonce du passage du releveur est alors faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF.

En complément, et afin d'accompagner le client tout au long de son parcours de relève, GRDF a mis en place en 2020 un nouveau service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en autorelevé.

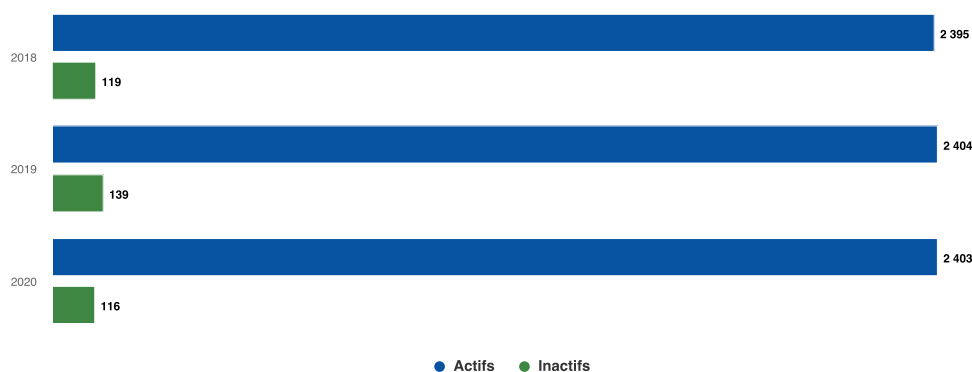
Évolution des compteurs domestiques accessibles et inaccessibles



sur votre concession

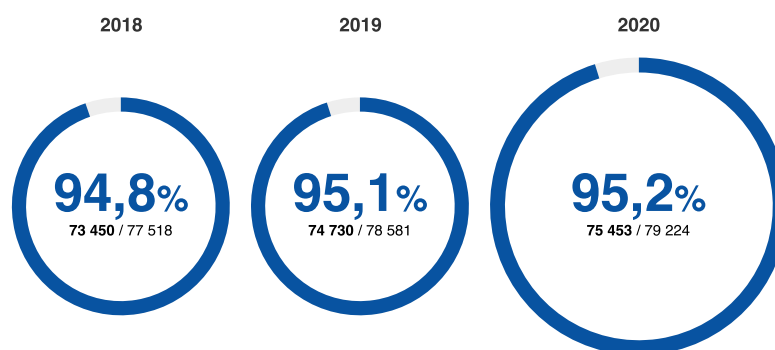
En 2020, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 76 705. En 2019, ce nombre était de 76 038 et de 75 004 en 2018.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs



sur votre concession

Taux d'accessibilité des compteurs domestiques



sur votre concession

L'organisation du relevé des compteurs évolue avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduisent, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amènent des évolutions profondes dans le pilotage de la qualité du comptage.

Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leurs consommations de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie. La réussite du projet, débuté à grande échelle en 2017 et qui se poursuivra jusqu'en 2023, passe également par la mobilisation des acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Depuis le début du déploiement, 50 895 compteurs communicants ont été installés sur votre concession dont 34 561 en 2020. Sur votre concession, 107 concentrateurs ont été installés dont 7 en 2020.

2.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

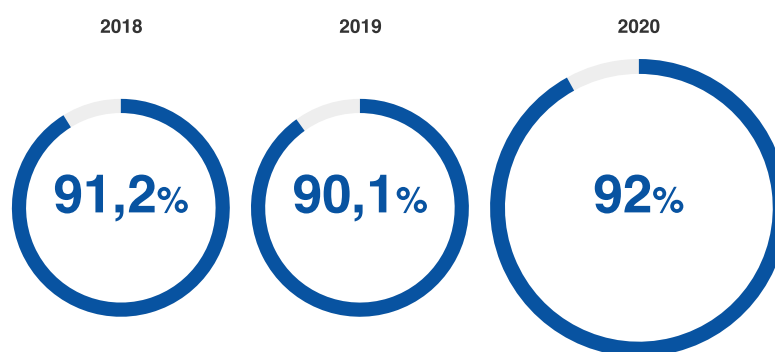
Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solutions gaz. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs. Contactez nos conseillers du lundi au vendredi de 8h à 17h.



80 900

APPELS TOUS MOTIFS CONFONDUS SUR VOTRE RÉGION GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF



sur votre région GRDF

Satisfaction des collectivités locales

Propriétaires du réseau, les collectivités locales jouent un rôle majeur dans la distribution du gaz sur le territoire. C'est pourquoi chaque année GRDF les sollicite pour connaître leur niveau de satisfaction. Au premier trimestre 2021, 1 823 élus et fonctionnaires territoriaux ont pris part à l'enquête, soit autant de répondants que pour l'enquête précédente malgré le contexte difficile que nous connaissons, preuve de l'importance du sujet de l'énergie pour les territoires.

95% des collectivités réaffirment leur satisfaction à GRDF



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

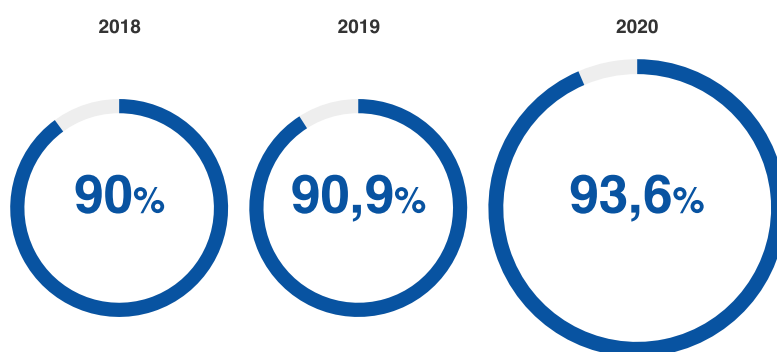
Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF



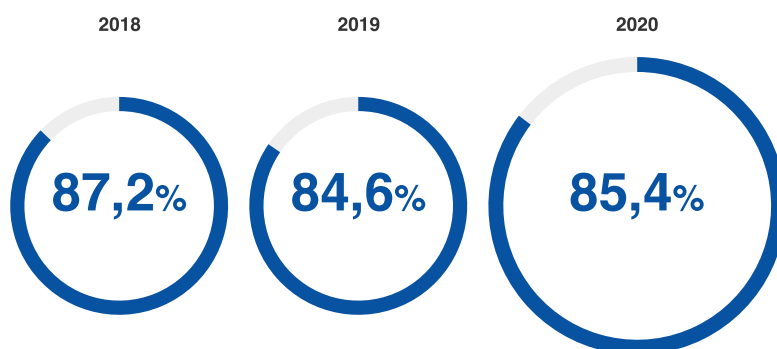
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif



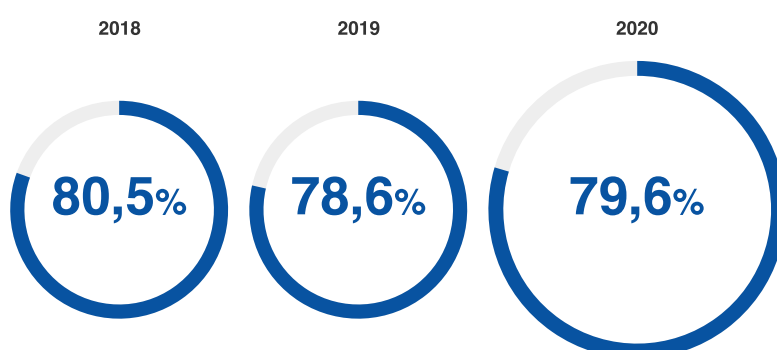
sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention

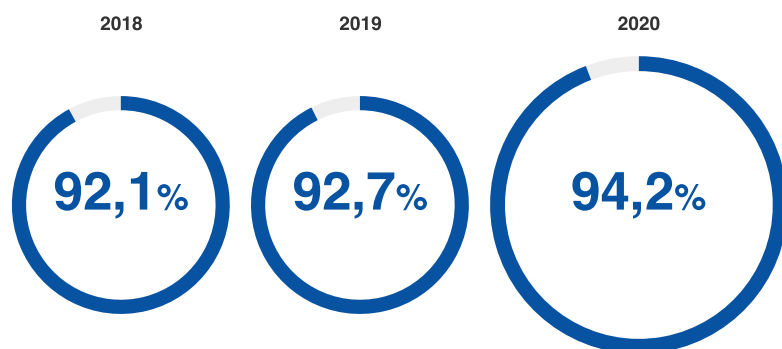


sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur



sur votre région GRDF

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance

sur votre région GRDF

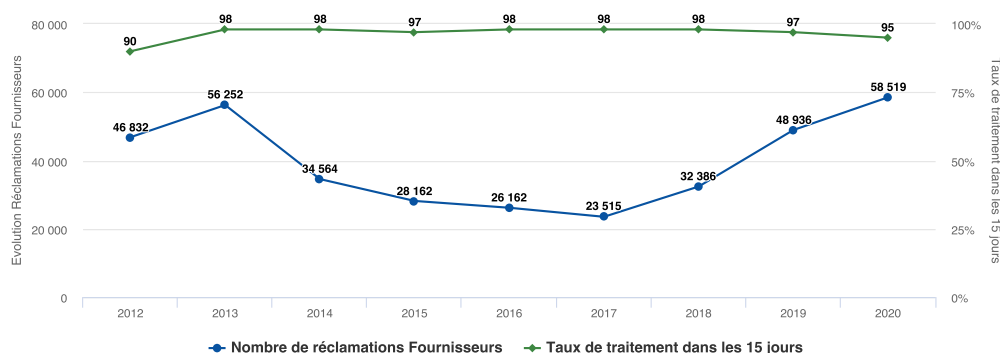
**La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients**

Après une baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés et jusqu'en 2017, les années 2018-2020 sont marquées par une augmentation des réclamations.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Évolution des réclamations Fournisseurs



En 2020 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 98,9%.

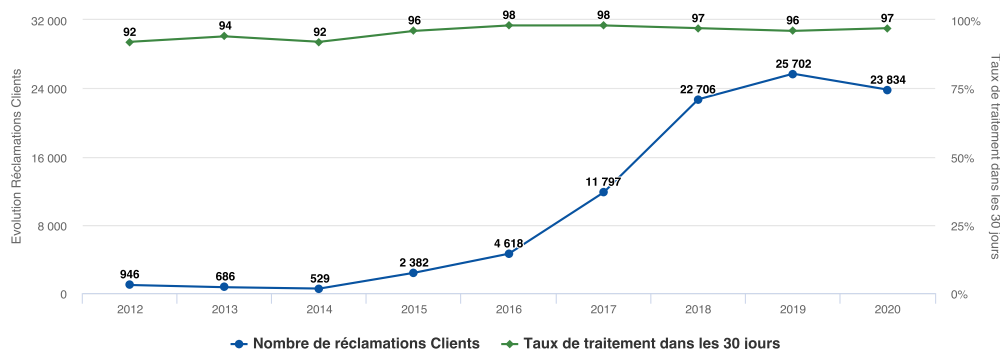
La gestion des réclamations directement émises par les clients

Les réclamations émises directement par les clients ont été en forte augmentation ces dernières années, cette évolution de la volumétrie des réclamations est la résultante de deux phénomènes :

- Une tendance générale et progressive depuis 2014 pour trois raisons :
 - GRDF est plus connu des clients et ceux-ci l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie,
 - GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamations,
 - Enfin, une meilleure qualification des réclamations dans les outils de collecte permet d'en fiabiliser le dénombrement (de nouvelles actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs ont d'ailleurs été réalisées en 2020).
- Une intensification depuis 2018 du déploiement des compteurs communicants dont la généralisation a été initiée en 2017, comme évoqué ci-dessus.

Les délais de traitement de ces réclamations sont en amélioration avec près de 97% de réponses apportées en moins de 30 jours.

Évolution des réclamations client

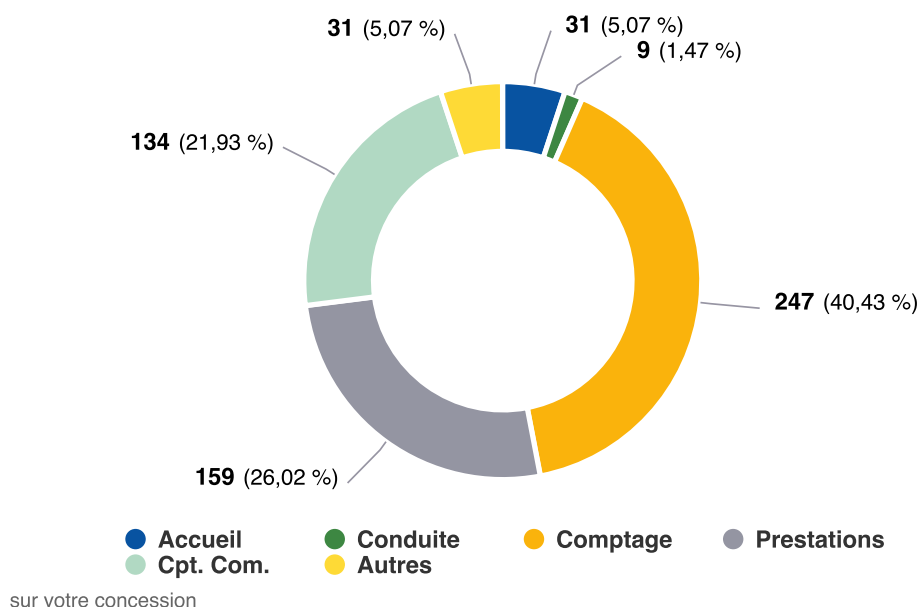


Les réclamations sur votre concession

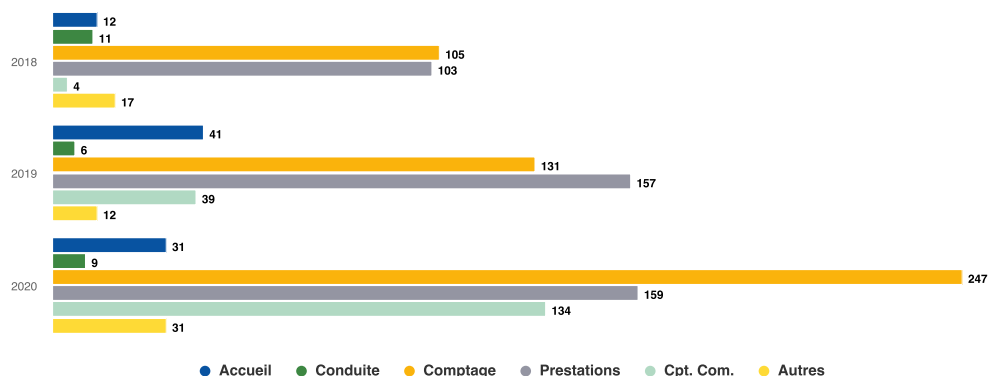
Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2020



Evolution du nombre de réclamations par motif



sur votre concession

En 2020, le nombre total de réclamations sur votre concession est de 611. Ce nombre total était de 386 en 2019, et de 252 en 2018.

En 2020 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 97,9%.

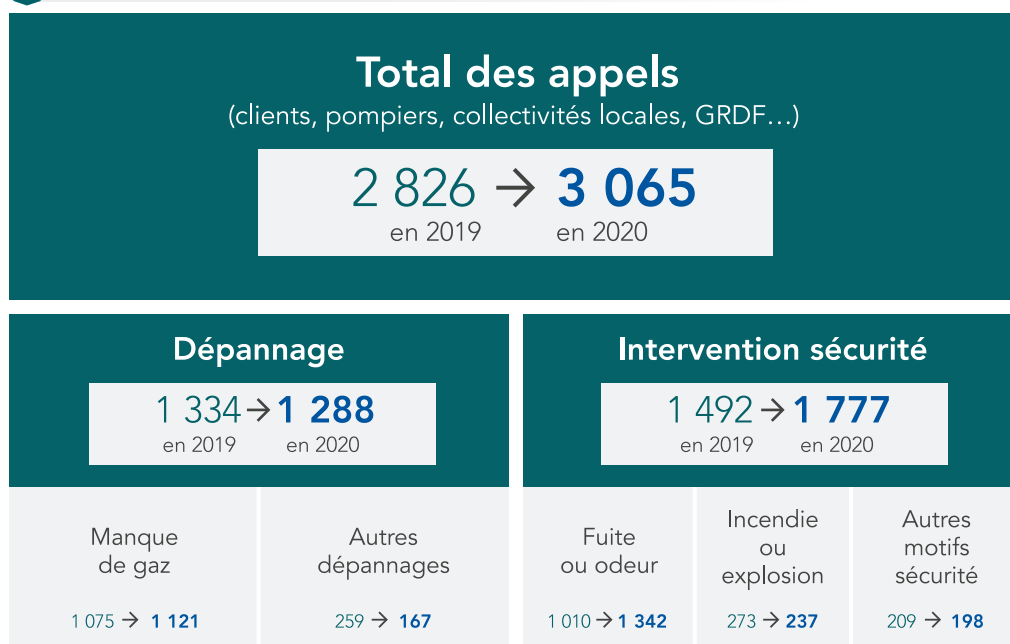
2.5 La chaîne d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 98,2%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

1 058 → 1 293
en 2019 en 2020

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
309 → 238	539 → 855	82 → 65	128 → 135

Incidents, par siège du défaut

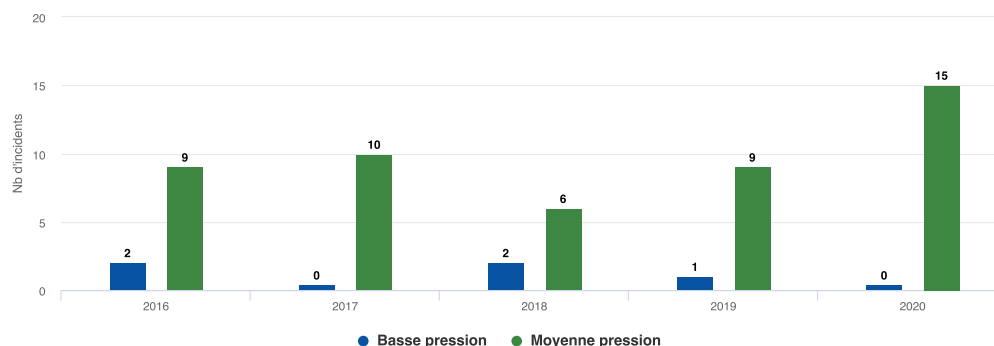
Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
172 → 151	796 → 1 064	90 → 78

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage		Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident	
Réseau	Branchement individuel ou collectif	Dommages	Défaut de mise en œuvre
12 → 16	579 → 786	67 → 77	103 → 88
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique	Défaillance d'installations à proximité	Incendie
82 → 152	5 → 5	0 → 0	3 → 2
Autres ouvrages exploités par GRDF		Environnement	Matériel
118 → 105		11 → 16	612 → 881

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

2 856 → 1 543

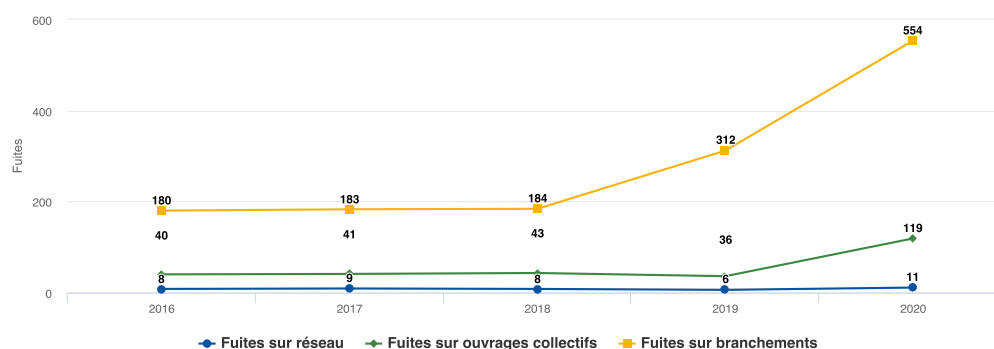
Répartition des incidents sur le réseau par pression



sur votre concession

Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2020, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Évolution des fuites par type d'ouvrage



sur votre concession

L'augmentation du nombre de fuites constatées depuis 2019 et qui s'est poursuivie en 2020 sur votre concession est principalement due au déploiement des compteurs communicants. En effet, les interventions réalisées conduisent les techniciens à détecter des micro-fuites, antérieures ou consécutives à la pose du nouveau compteur. Dans le cadre du déploiement des compteurs communicants, les techniciens prestataires ont pour consigne d'appliquer les procédures et d'appeler le service Urgence Sécurité Gaz, puis de rester sur place en attendant l'arrivée d'un technicien d'intervention de GRDF. Sur demande, votre interlocuteur GRDF pourra vous fournir une analyse détaillée du nombre de fuites liées à ce phénomène sur le périmètre de votre concession.

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

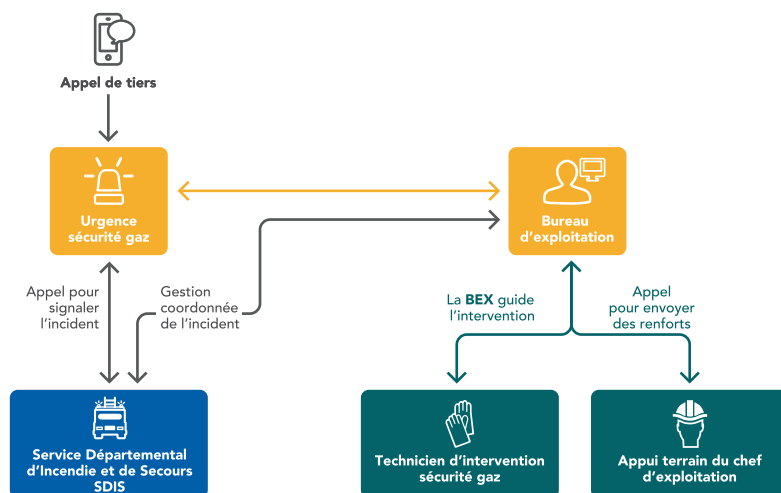
Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

En 2020, il n'y a pas eu d'incident dit « significatif » sur la concession.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente 2% des interventions de sécurité.



En 2020 sur votre concession, 20 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 1 777 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, et la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le délai d'interruption du flux gazeux est de 58 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé Plan Origaz, permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le Chef d'Exploitation du Bureau d'Exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

Sur la Région Auvergne Rhône Alpes, un exercice ORIGAZ a été déclenché sur l'année 2020 :

Le 28 décembre 2020 à LEMPDES (63), une simulation de baisse de pression sur le réseau transport de GRTgaz a entraîné la mise en sécurité des ouvrages de distribution gaz et l'interruption du flux gazeux pour 2 200 clients.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

2.6 La sécurité du réseau

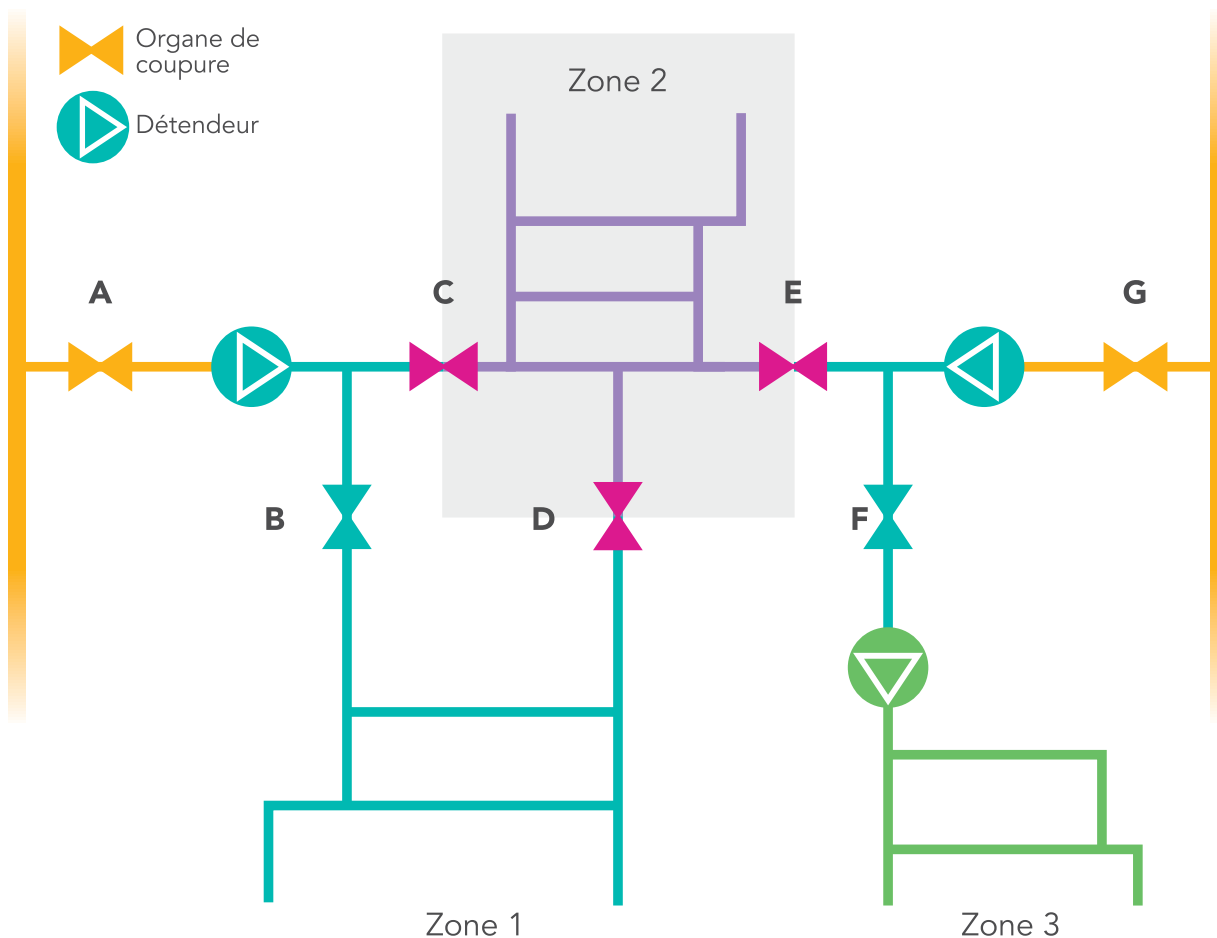
Le schéma de vannage

Le schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Il définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

Au niveau national, GRDF a investi en 2020, 14 millions d'euros de travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau...). Environ 115 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

GRDF est en cours d'équipement, sur les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane, de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les dysfonctionnements en temps réel.

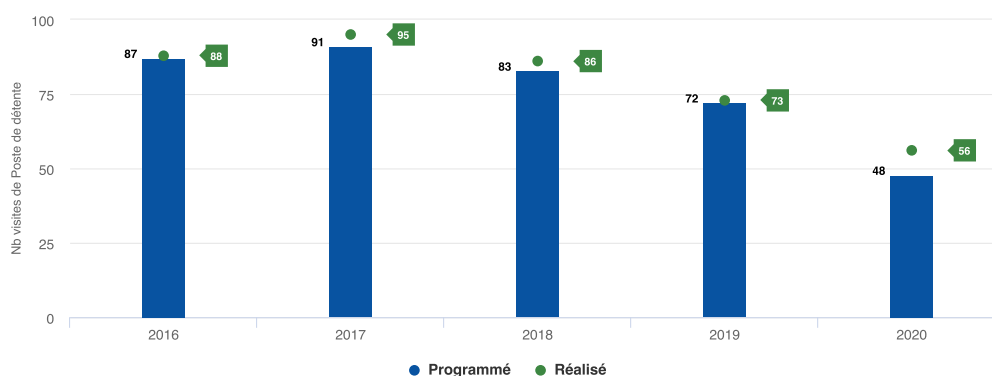
Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.



La politique de maintenance et de surveillance

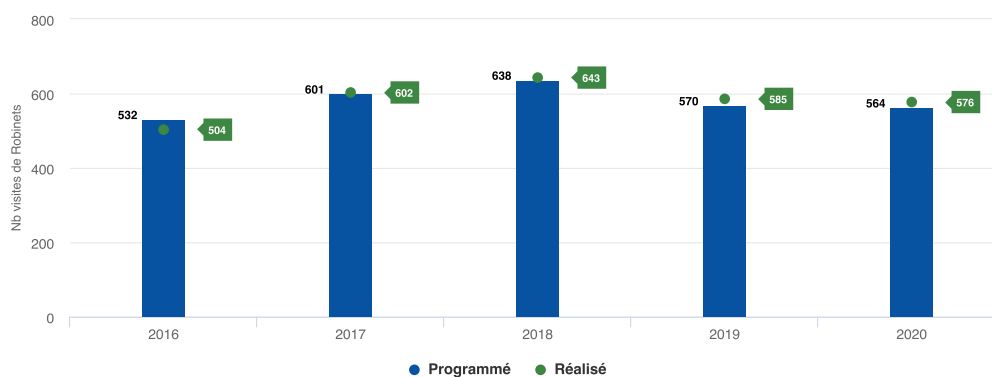
La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés. Au total environ 80 gammes de maintenance sont appliquées.

Visites de maintenance des postes de détente réseau



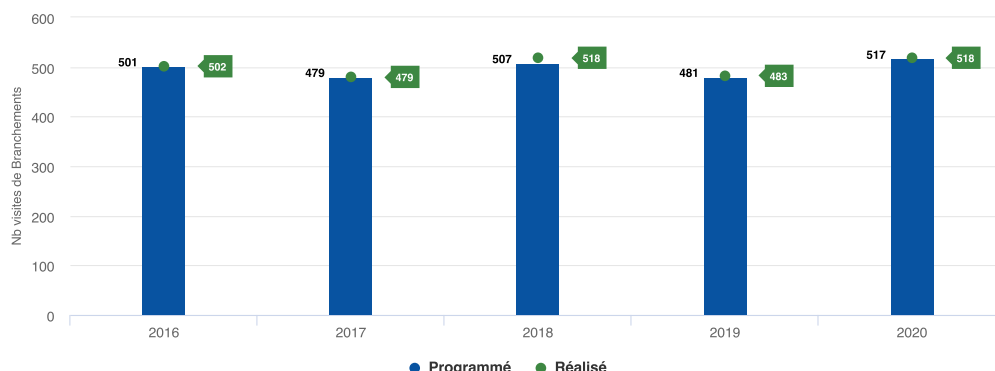
sur votre concession

Visites de maintenance des robinets de réseau



sur votre concession

Visites de maintenance des branchements collectifs



sur votre concession

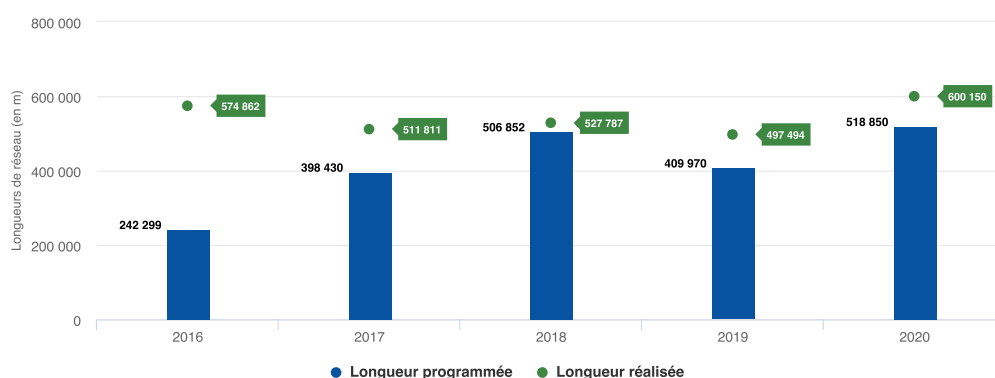
La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux tiers, terrain...).

Longueur de réseau surveillé programmé et réalisé



sur votre concession

En 2020, les agents GRDF réalisant la RSF ont signalé sur la concession 20 fuites constatées et confirmées : 2 sur canalisations réseau, 13 sur branchements individuels, 2 sur branchements collectifs, 3 sur postes de livraison client.

En 2020, les agents GRDF d'exploitation et maintenance ont signalé sur la concession hors détection pendant la RSF 20 fuites constatées et confirmées : 2 sur canalisations réseau, 6 sur branchements individuels, 6 sur branchements collectifs, 1 sur Conduite d'Immeuble, 1 sur Conduite Montante, 3 sur postes de livraison client et 1 sur installation intérieure client.

Charges de maintenance sur la concession	Dépenses de maintenance préventive 2020 en €	Dépenses de maintenance corrective différée 2020 en €	Dépenses de maintenance immédiate (Intervention de Sécurité et dépannage) 2020 en €
Dépenses sur le réseau	151 064 €	60 172 €	179 239 €
Dépenses sur les branchements	117 732 €	83 337 €	

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF.

En 2020, sur votre concession :

- 264 diagnostics ont été réalisés suite à l'accord du client,
- une situation de danger - grave et immédiat - a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.



Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les éco-gestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.

7 territoires
concernés en
2019/2020



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et Pose des Compteurs

Type de compteur	Périodicité	2018	2019	2020
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	1 361	2 694	7 101
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	125	122	112
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	103	127	113

Le réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire anti-endommagement est applicable depuis le 1er juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers. Il est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité, de la conception des projets à la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

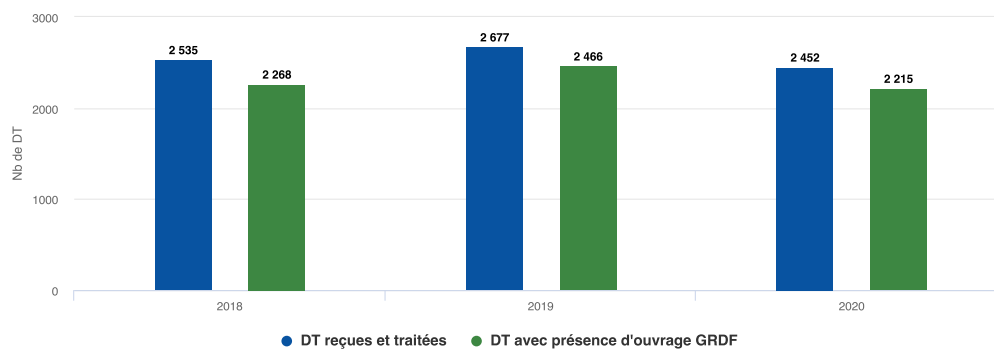
Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite l'ensemble des déclarations de travaux référencées via le Guichet Unique de téléservice de l'Ineris : les DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, les DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou les Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux, dans les délais réglementaires.



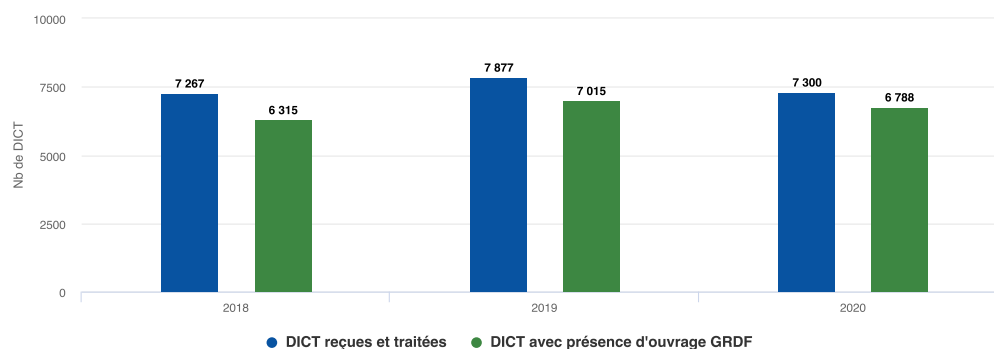
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Évolution des Déclarations de Travaux



sur votre concession

Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux



sur votre concession

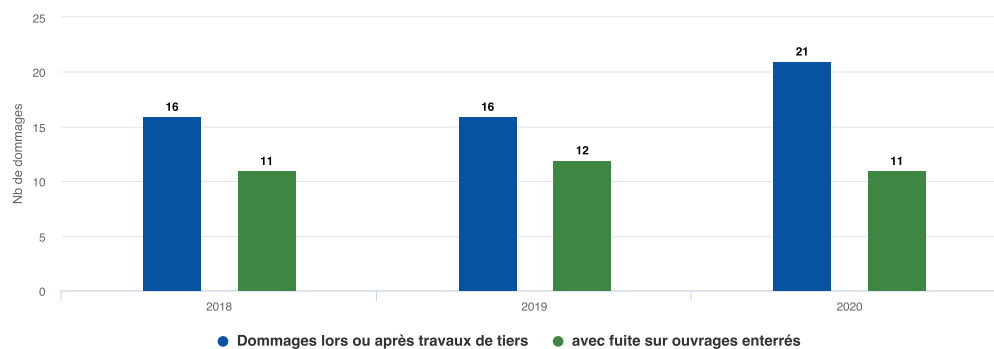
Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Evolution du nombre de dommages aux ouvrages



sur votre concession

Dommages

	2018	2019	2020
Nb de dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés	11	12	11
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	6 315	7 015	6 788
Taux*	0,17%	0,17%	0,16%

* Le taux correspond au nombre de « Dommages lors ou après travaux de tiers avec fuite sur ouvrages enterrés » sur le nombre de « DICT avec présence d'ouvrage GRDF ».

Une semaine pour promouvoir la sécurité des réseaux gaz en Isère

De manière à prévenir les risques d'endommagements et leurs conséquences, Territoire d'énergie Isère (TE38), Grenoble Alpes Métropole (GAM), autorités organisatrices de la distribution publique de gaz en Isère, ainsi que les concessionnaires GRDF et GreenAlp ont préparé en septembre 2020 puis animé des ateliers sur le thème de la sécurité des réseaux gaz, en collaboration avec le cabinet GeoProcess auprès des acteurs des travaux ayant lieu dans les collectivités Iséroises.

Deux objectifs principaux :

- Sensibiliser les donneurs d'ordre au respect de la réglementation des travaux réalisés à proximité des ouvrages
- Réduire les accidents sur les canalisations de gaz

En raison de la crise sanitaire, les ateliers se sont déroulés à distance du 11 au 14 janvier 2021 avec une série de cinq webinaires pour les élus et agents des collectivités, ainsi que pour les entreprises et maîtres d'œuvre avec qui ils travaillent.

Chaque webinaire est accessible en replay sur le site internet de TE38.

WEBINAIRE

ATELIERS DE LA SÉCURITÉ GAZ EN ISÈRE



**1. PRÉPARATION
D'UN CHANTIER**



**2. ENCADREMENT
RÉGLEMENTAIRE
DES TRAVAUX**



**3. CARTOGRAPHIE
DES RÉSEAUX**



**4. INNOVATION-
PLAN RÉALITÉ
AUGMENTÉE**



**5. GESTION DE CRISE
PAR LE MAÎTRE
D'OUVRAGE**

72 inscrits



Élus



Agents des collectivités



Entreprises



MOE



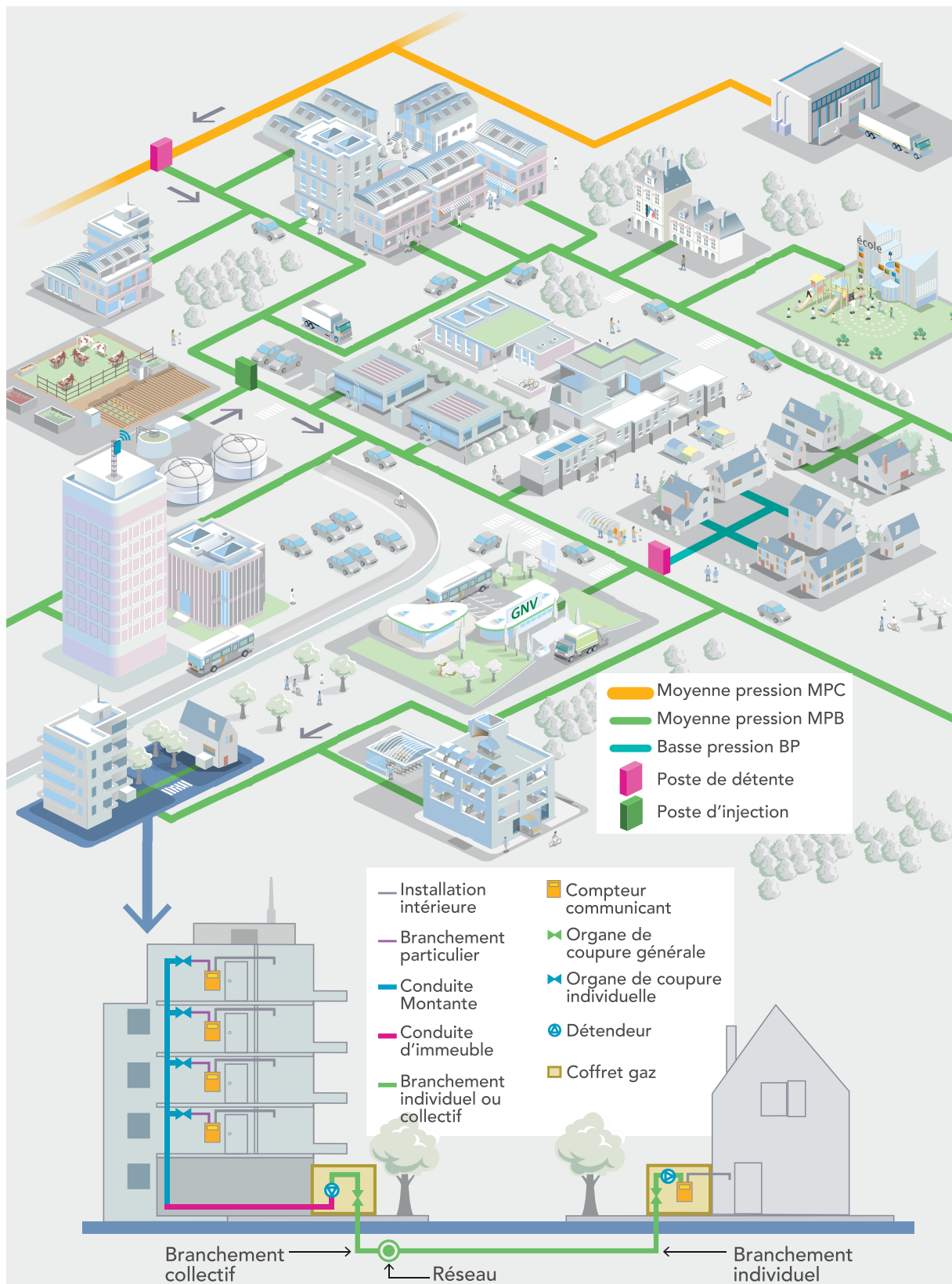


03

Le patrimoine de votre concession

3.1	Vos ouvrages	46
3.2	Les chantiers	53
3.3	Les investissements	56
3.4	La valorisation de votre patrimoine	62

3.1 Vos ouvrages



Sur le réseau de distribution de gaz géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2020 près de 5,8 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites tertiaires et industriels, ainsi que 850 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,2 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression type B (MPB, pression $\geq 0,4$ bar).

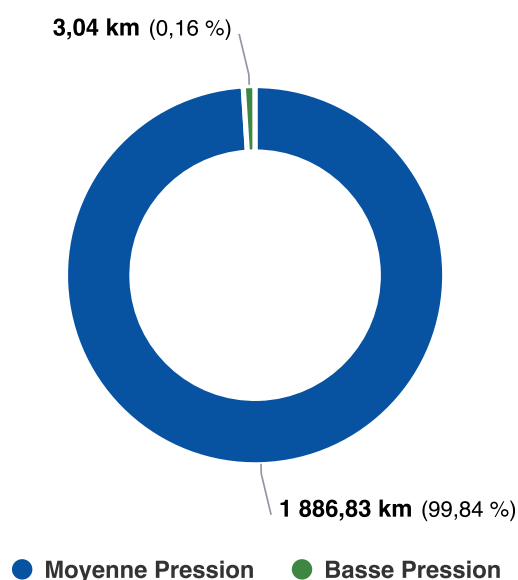
L'inventaire des canalisations

L'inventaire des canalisations par type de pression

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

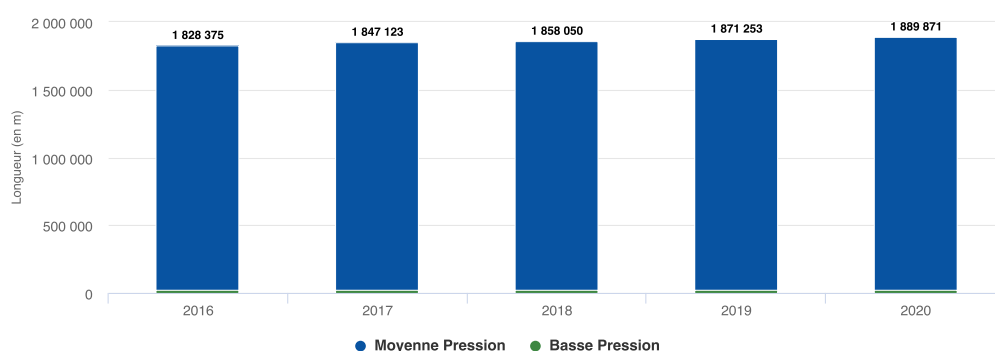
- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2020,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par pression en 2020



sur votre concession

Évolution des canalisations par pression



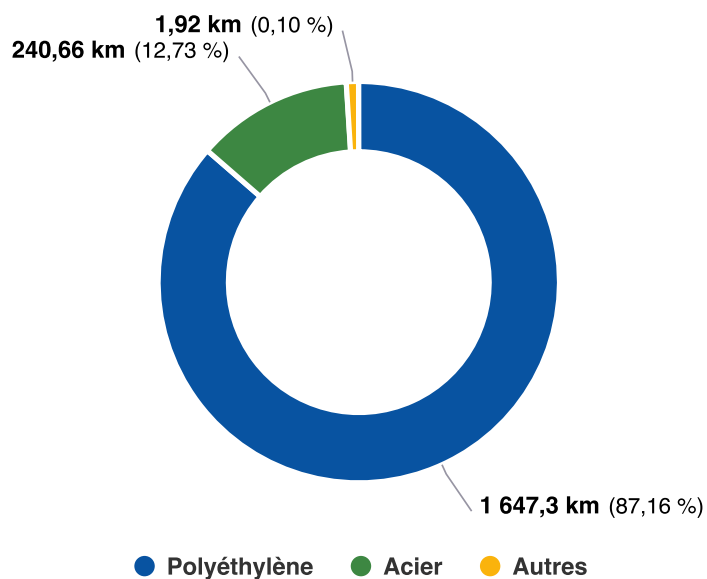
sur votre concession

L'inventaire des canalisations par type de matière

Le patrimoine de votre collectivité est composé de canalisations de différentes matières. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

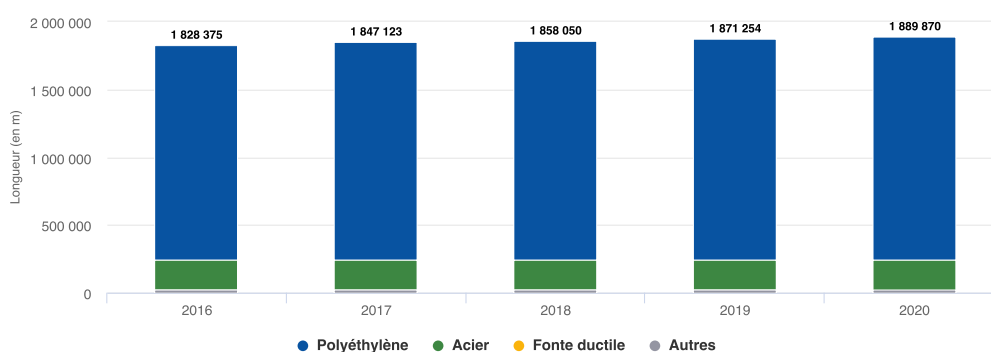
- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2020,
- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des canalisations par matière en 2020



sur votre concession

Évolution des canalisations par matière



sur votre concession

L'inventaire des ouvrages

Retrouvez ci-dessous l'inventaire du patrimoine de votre concession par type d'ouvrage. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2018	2019	2020
Postes de détente réseau	61	63	61
Robinets de réseau	876	873	850
Branchements collectifs	5 737	5 789	5 814

L'âge moyen du réseau sur de la concession est de 25 ans.



L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

La réglementation « anti-endommagement » fixe des classes de précision (A, B et C), associées à la cartographie des réseaux. Elle précise également les modalités de réponse aux déclarations de travaux par les exploitants et les mesures de prévention des dommages sur les chantiers. GRDF classe en A (précision maximale) les réseaux neufs et renouvelés, améliore la précision cartographique des réseaux posés avant 2012 vers la Classe A (arrêté du 15 février 2012 modifié) et la complétude des branchements en cartographie « Grande Echelle » (arrêté du 13 juillet 2000).

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives. Il améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plans « Grande Échelle ».

En 2020, sur votre concession 482 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

GRDF a réalisé de 2004 à 2009 un inventaire de ses branchements collectifs en utilisant un référentiel unique et commun à toutes ses entités : ce référentiel a été appelé « Référentiel d'Inventaire d'Ouvrages » (RIO).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

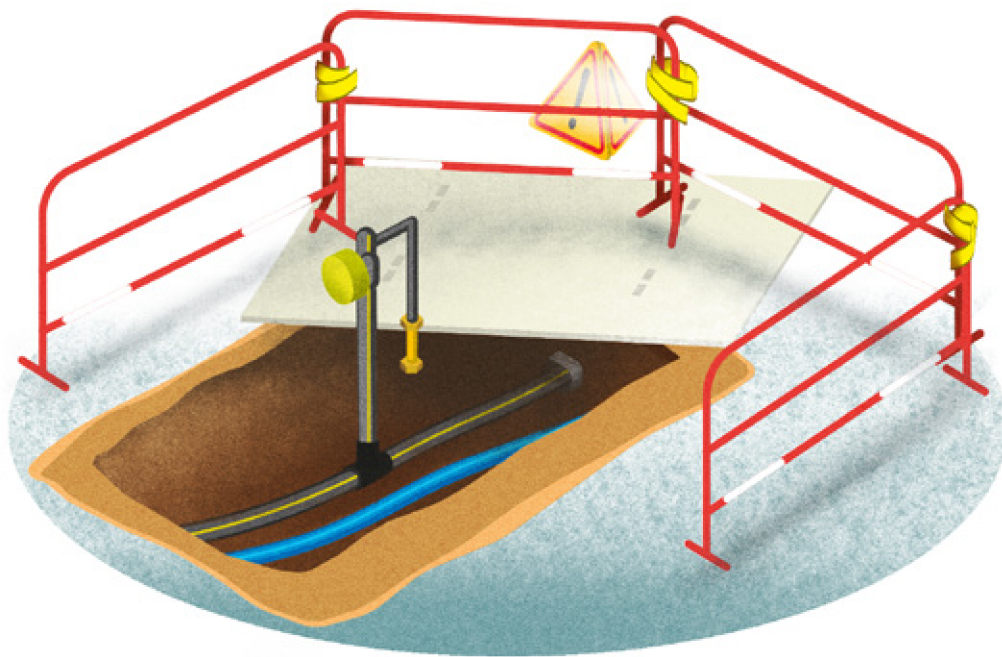
Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Au national en 2020, l'indice de connaissance du patrimoine est de 89.

Voici le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de notre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2020
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	3
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	3
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	3
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, dans le portail Ma Concession Gaz, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
TOTAL		100		90



3.2 Les chantiers

La politique d'investissement de GRDF

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de raccordements et de transition écologique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les principaux chantiers sur votre territoire

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

Ces travaux concernent :

- les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV,
- les investissements liés au développement du biométhane (raccordement des unités de production, renforcements, maillages, ...).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou les réglementations.

Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à la réglementation et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

En 2020, ces travaux ont représenté 18,76 km sur votre réseau.

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
LES AVENIERES - SAINT VICTOR DE MORESTEL	6 322 m	0	0
BOURGOIN-JALLIEU - BOULEVARD IRENE ET FREDERIC JOLIOT	869 m	0	0
L'ISLE-D'ABEAU - RUE PAUL VERLAINE - RUE ARTHUR RIMBAUD	641 m	17	17
LA VERPILLIERE - CHEMIN DE MAMATRAIT	525 m	0	3
CROLLES - RUE FRANCOIS MITTERRAND - RUE CHARLES DE	486 m	0	0
L'ISLE-D'ABEAU - RUE SAINT THEOBALD	469 m	3	0
COLOMBE - CHEMIN DE LA CHARRIERE	446 m	0	30
LE PEAGE-DE-ROUSSILLON - CHEMIN DE LA PERTUISIERE	441 m	0	42

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains, soit à la suite de modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs ou de clients finals.

En 2020, ces travaux ont concerné 362 m de votre réseau.

Le patrimoine de votre concession

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
MOIRANS - ROUTE DES BETHANIES - RUE DE LA GALIFETTE	95 m	0	1
BIVIERS - CHEMIN DU BOEUF	95 m	0	1
SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN - ROUTE DE LA BOURBRE - ROUTE DE	58 m	0	0
SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS - AVENUE MARATHON	38 m	0	2
SAINT-LAURENT-DU-PONT - RUE PAUL BERT	34 m	0	0
VOIRON - RUE SERMORENS	23 m	0	0
VOREPPE - RUE DU PORT	15 m	0	0
VIENNE - ROUTE DE LEVEAU	4 m	0	0



Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

En 2020, GRDF a modernisé 175 m de votre réseau.

Adaptation et modernisation des ouvrages

	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
BARRAUX - RUE DE LA CUILLER	68 m	0	0
VIENNE - RUE DES CLERCS	37 m	0	2
VOREPPE - RUE DE NARDAN	16 m	0	0
LA PIERRE - RUE DE LA MAIRIE	14 m	0	0
RIVES - RUE VICTOR HUGO	12 m	0	0
PONTCHARRA - RUE DES SEPT LAUX	4 m	0	0
RIVES - RUE DE LA REPUBLIQUE	3 m	0	0
CROLLES - RUE CHARLES DE GAULLE	2 m	0	0

Déclassement	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
MOIRANS - ROUTE DES BETHANIES - RUE DE LA GALIFETTE	105 m	0	0
PONTCHARRA - ZI LES PRÈS BRUN	105 m	0	0
VIENNE - RUE PEGERON	39 m	0	0
VOIRON - RUE DU MAIL	38 m	0	1
MOIRANS - RUE DE LA REPUBLIQUE	15 m	0	0
VIENNE - ROUTE DE LEVEAU	15 m	0	0
LA PIERRE - RUE DE LA MAIRIE	14 m	0	0
VOIRON - RUE SERMORENS	12 m	0	0

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des travaux réalisés par les prestataires de GRDF est garantie par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle au fil de l'eau sur un échantillon très représentatif des chantiers (plus de 40%).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

3.3 Les investissements

Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Au niveau national, GRDF a maintenu un haut niveau d'investissement de 917 M€ en 2020, malgré l'impact significatif de la crise sanitaire.

Près du tiers des investissements totaux est consacré à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. La moitié est dédiée aux investissements liés aux raccordements, à la transition écologique et aux compteurs communicants. Les autres investissements concernent les comptages (hors compteurs communicants), les investissements logistiques et le système d'information.

Les investissements devraient continuer à augmenter lors des trois prochaines années avec la poursuite du déploiement des compteurs communicants et le développement du biométhane.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD6

Sur la période 2020-2023, la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. A l'instar de la période tarifaire précédente, les montants d'investissements prévisionnels augmentent significativement, portés par la poursuite du déploiement des compteurs communicants (dont l'achèvement est attendu en 2023), le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Les mécanismes de régulation incitative, mis en place dans le cadre de l'ATRD5, sont maintenus. Ils ont pour objectif d'encourager GRDF à la maîtrise de ses investissements sans compromettre la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exploitation et à la sécurité. Sur la période ATRD6, GRDF prévoit de consacrer en moyenne plus de 340 millions d'euros par an aux travaux de modification, d'adaptation et de modernisation des ouvrages.



Les clés de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages...) et non par famille de biens (canalisations, branchements, postes de détente...). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon ces deux approches.

- Les mises en service dans l'année (immobilisations)
- Le flux de dépenses de l'année (décaissements)

Les investissements mis en service dans l'année

Ils correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2020. Ils sont présentés en 3 grandes familles :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les canalisations réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane,
- Les « Autres biens mutualisés », qui correspondent à la quote-part des investissements réalisés sur les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Cette présentation, adoptée dans le CRAC 2020, permet de mieux distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession, selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Elle est également utilisée dans les tableaux présentant les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année

Ils correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les deux tableaux ci-après présentent des synthèses de restitution des investissements :

- le premier tableau des mises en service dans l'année par famille de biens,
- le second tableau du flux de dépenses de l'année par finalité.

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis « Ma Concession Gaz », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site grdf.fr.

Investissements par famille de biens - mises en service (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	6 322 232	6 306 261	8 572 271
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	3 322 751	3 451 617	3 547 863
Premier établissement	2 772 679	2 743 928	2 901 182
Canalisations de distribution	1 444 367	1 488 788	1 668 435
Branchements	1 309 509	1 222 727	1 154 194
Branchements - Individuels	1 048 666	992 654	915 011
Ouvrages - Collectifs	260 842	230 073	239 183
Installations techniques	18 802	32 413	78 552
Protection Cathodique	16 351	27	31 683
Autres installations	2 451	32 385	46 868
Renouvellement	550 072	707 689	646 680
Canalisations de distribution	391 979	424 830	421 616
Branchements	152 341	254 715	184 662
Branchements - Individuels	81 110	126 649	94 976
Ouvrages - Collectifs	71 231	128 065	89 686
Installations techniques	5 751	28 143	40 400
Postes de détente	5 786	0	0
Autres installations	- 35	28 143	40 400
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	759 485	1 400 403	3 763 360
Compteurs et postes clients	762 514	1 106 087	3 547 122
Compteurs	638 163	918 415	3 098 973
Postes clients et équipements de télérelevé	124 350	187 672	448 149
Installations techniques	- 3 029	294 315	216 237
Postes biométhane	- 3 029	294 315	216 237
BIENS MUTUALISES	2 239 995	1 454 240	1 261 047
Mobilier et immobilier	798 349	562 089	370 811
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	126 895	188 962	154 316
Aménagements	273 253	135 218	106 180
Autres équipements	398 200	237 907	110 314
Véhicules et engins d'exploitation	80 983	76 692	73 594
Véhicules GNV	0	2 463	0
Autres véhicules	80 983	74 229	73 594
Immobilisations incorporelles	1 360 662	815 458	816 641
Projets informatiques	1 183 795	699 676	691 664
Autres immobilisations incorporelles	176 867	115 781	124 976

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL	5 877 964	6 446 400	8 587 719	7 235 233	6 015 495	5 809 743
RACCORDEMENTS ET TRANSITION ECOLOGIQUE						
Raccordements individuels de pavillons et petits pros	1 356 109	965 233	1 081 825	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Lotissements, zones d'aménagement	403 942	565 446	561 196	400 000	200 000	100 000
Raccordements de clients importants	1 094 642	1 186 368	893 501	1 120 000	1 120 000	1 120 000
Transition écologique (biométhane, GNV, Smart Gas Grids)	27 105	365 917	805 175	1 660 000	1 350 000	1 600 000
MODIFICATION D'OUVRAGES A LA DEMANDE DE TIERS	319 021	272 492	180 294	250 000	250 000	250 000
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	597 454	637 017	528 009	508 307	373 025	372 138
Investissements de structure des ouvrages	99 921	233 240	89 236	150 000	50 000	50 000
Dont restructurations et renforcements	32 455	101 435	1 972	0	0	0
Dont schéma de vannage	67 465	131 805	87 264	150 000	50 000	50 000
Modernisation des ouvrages	406 124	287 996	313 796	250 000	250 000	250 000
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	106 855	9 594	5 015	40 000	40 000	40 000
Dont branchements et ouvrages collectifs	33 981	56 437	119 465	60 000	60 000	60 000
Autres investissements de modernisation	265 287	221 964	189 314	150 000	150 000	150 000
Modernisation de la cartographie et inventaire	91 408	115 781	124 976	108 307	73 025	72 138
COMPTAGE	664 312	1 344 073	3 484 594	935 969	276 833	242 132
Projet Compteurs Communicants Gaz	440 353	1 094 106	3 257 561	747 773	73 780	36 117
Postes de livraison clients	85 857	127 487	111 034	110 000	110 000	110 000
Compteurs et télérelevé	138 101	122 478	115 998	78 195	93 052	96 015
AUTRES	1 415 375	1 109 851	1 053 122	1 260 956	1 345 636	1 025 473
Logistique	373 053	354 801	363 690	325 992	434 603	244 867
Véhicules	80 983	76 692	73 594	137 480	107 616	101 383
Immobilier	161 725	133 287	93 113	73 970	190 193	27 902
Autres (outillage, télécom, matériel informatique,...)	130 343	144 821	196 982	114 541	136 792	115 580
Système d'information	1 042 321	755 049	689 431	934 964	911 033	780 606

Les prévisions d'investissements

GRDF produit des prévisions d'investissements, non engageantes, pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les deux années suivantes pour les contrats dont les investissements sur les ouvrages réseau et branchements sont supérieurs à 100 k€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 k€ sur 3 ans).

Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par définition, dans la mesure où certains investissements ne sont pas à l'initiative de GRDF (ex : « raccordement d'un nouveau client », « modification d'ouvrages à la demande de tiers »). Néanmoins, plus l'horizon de temps est proche, plus l'estimation sera pertinente.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Impact de la crise sanitaire Covid-19

Si les mises en service des installations de biométhane n'ont pas été impactées par la crise sanitaire, certaines finalités d'investissement l'ont été :

- GRDF a constaté une nette diminution des raccordements de clients liée au premier confinement ; en dépit de l'accélération des travaux au second semestre, le résultat reste en retrait, du fait des reports et abandons de projets. Ces hypothèses sont à revoir, sans qu'il soit possible à date d'avoir une vision claire des impacts de la crise économique et des évolutions réglementaires.
- Les investissements « Modification d'ouvrages à la demande de tiers » et « Adaptation et modernisation des ouvrages », ont été doublement pénalisés par l'arrêt des chantiers au printemps et le report des élections municipales, qui a généré un attentisme dans les autorisations de voirie. Le retard des chantiers s'est ainsi poursuivi jusqu'à l'automne. Dans un contexte de contraintes de voirie persistantes localement, GRDF est réservé sur sa capacité à rattraper l'intégralité des chantiers 2020 sur la seule année 2021 : le scénario privilégié est un rattrapage lissé sur 3 ans, avec une priorisation des chantiers.
- La pose des compteurs communicants a subi un retard significatif du fait du premier confinement. Le rattrapage est principalement visé pour 2022 et 2023, l'année 2021 étant déjà basée sur le rythme de déploiement intensif prévu dans les contrats des prestataires.

Au global, l'impact de la crise sanitaire sur les investissements 2020 est estimé à environ -10%.

3.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Il s'agit de montrer qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Le tableau ci-après restitue l'origine de financement de tous les biens de la concession à fin 2020.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF 2020	Financée par Autorité Concédante 2020	Financée par des tiers 2020
TOTAL	200 038 548	99 448	17 745 639
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	171 198 040	99 448	17 739 920
Canalisations de distribution	115 398 677	99 448	9 562 761
Branchements	54 128 240	0	8 177 159
Branchements - Individuels	35 595 186	0	4 921 291
Ouvrages - Collectifs	18 533 053	0	3 255 867
Installations techniques	1 671 123	0	0
Postes de détente réseau	930 158	0	0
Protection Cathodique	322 082	0	0
Autres installations	418 882	0	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	13 772 379	0	0
Compteurs et postes clients	12 984 773	0	0
Compteurs	8 090 787	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	4 893 986	0	0
Installations techniques	787 605	0	0
Postes biométhane	787 605	0	0
BIENS MUTUALISES	15 068 128	0	5 718
Mobilier et immobilier	4 357 714	0	5 718
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	1 675 201	0	0
Aménagements	1 894 348	0	0
Génie civil	56 531	0	5 718
Terrains	9 207	0	0
Autres équipements	722 426	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	965 530	0	0
Véhicules GNV	115 491	0	0
Autres véhicules	850 039	0	0
Immobilisations incorporelles	9 744 883	0	0
Projets informatiques	8 039 339	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 705 544	0	0



La valeur nette réévaluée de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture.

Conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE, le remboursement et la rémunération des investissements financés par GRDF s'effectuent via une annuité constituée de l'amortissement sur la durée de vie économique des biens réévalué et un taux réel avant impôt appliqué à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (BAR : Base d'Actifs Régulés). Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNR Début d'année 2020	VNR fin d'année 2020	Remb. Eco. Réeval. 2020	Coût de Financement 2020	Charges d'Invest. 2020
TOTAL	128 333 539	128 311 799	7 283 218	5 473 518	12 756 737
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	117 828 812	115 364 590	5 354 566	4 889 355	10 243 922
Canalisations de distribution	78 957 673	77 255 395	3 406 476	3 271 660	6 678 136
Branchements	37 911 735	37 178 887	1 883 632	1 577 656	3 461 289
Branchements - Individuels	26 017 878	25 644 420	1 261 475	1 084 715	2 346 191
Ouvrages - Collectifs	11 893 857	11 534 467	622 156	492 940	1 115 097
Installations techniques	959 403	930 306	64 458	40 038	104 496
Postes de détente réseau	586 571	556 758	29 812	24 049	53 862
Protection Cathodique	149 056	134 191	14 864	6 108	20 973
Autres installations	223 775	239 356	19 780	9 880	29 661
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	4 683 324	7 439 445	724 649	320 288	1 044 937
Compteurs et postes clients	4 187 270	6 796 270	655 587	295 562	951 150
Compteurs	3 442 313	5 826 693	463 907	252 154	716 062
Postes clients et équipements de télérelevé	744 956	969 576	191 679	43 408	235 088
Installations techniques	496 053	643 175	69 061	24 725	93 786
Postes biométhane	496 053	643 175	69 061	24 725	93 786
BIENS MUTUALISES	5 821 402	5 507 763	1 204 002	263 874	1 467 877
Mobilier et immobilier	1 865 860	1 852 164	316 223	90 753	406 976
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	567 236	584 940	131 954	26 192	158 146
Aménagements	810 797	718 388	159 264	34 453	193 718
Génie civil	12 035	11 266	769	493	1 262
Terrains	76 500	76 500	0	3 136	3 136
Autres équipements	399 289	461 068	24 234	26 477	50 712
Véhicules et engins d'exploitation	242 126	227 226	88 493	11 230	99 724
Véhicules GNV	9 990	5 651	4 339	407	4 746
Autres véhicules	232 135	221 575	84 154	10 823	94 977
Immobilisations incorporelles	3 713 416	3 428 371	799 285	161 890	961 176
Projets informatiques	3 188 466	2 882 026	699 675	138 038	837 714
Autres immobilisations incorporelles	524 949	546 345	99 609	23 851	123 461



04 Le compte d'exploitation

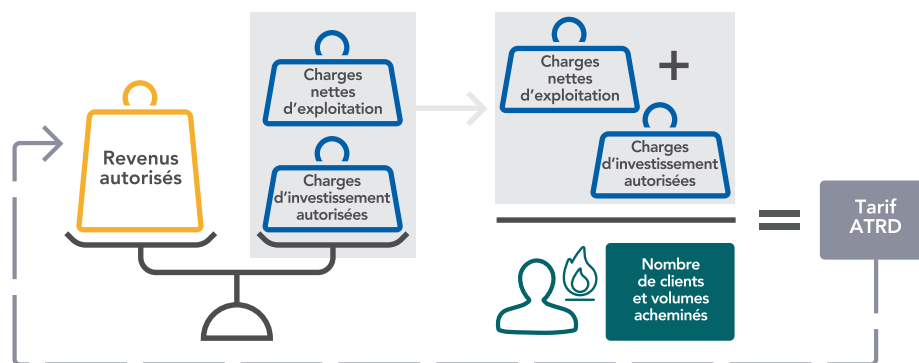
4.1	Le tarif de distribution - ATRD	68
4.2	La synthèse du compte d'exploitation	70
4.3	Les recettes	73
4.4	Les charges	75
4.5	L'équilibre financier	79

4.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1 à L452-3 du code de l'énergie).



Le modèle économique de GRDF est régi par le principe de la péréquation tarifaire. Le tarif est défini par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), tous les

4 ans, pour permettre à GRDF de couvrir les charges d'exploitation et de capital d'un distributeur efficace.

L'élaboration du tarif ATRD6 par la CRE et son évolution annuelle au 1^{er} juillet 2020

Au 1^{er} juillet 2020, le tarif a baissé de 0,40%.

La Commission de Régulation de l'Énergie a publié le 23 janvier 2020 sa délibération relative au tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD6. Ce nouveau tarif est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020 pour une durée de quatre ans. L'évolution moyenne envisagée du tarif ATRD6 s'établit à environ -0,3%/an sur la période.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Modalités d'évolution du tarif en cours de période

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1^{er} juillet N selon la formule d'indexation $IPC_N - X + K_N$ où :

- IPC_N est le taux d'inflation prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N,
- X est le facteur d'évolution annuel sur la grille tarifaire égal à -1,9% pour la période ATRD6,
- K_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à +/-2%, correspondant à l'apurement du solde du compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) à la date du 1^{er} janvier de l'année N.

Grille tarifaire de GRDF au 1er juillet 2020

Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel hors Rf	Prix (par MWh)	Terme de souscription annuelle - part de la capacité journalière inférieure à 500 MWh/j (par MWh/j)	Terme de souscription annuelle - part de la capacité journalière supérieure à 500 MWh/j (par MWh/j)
T1	< 6 MWh/an	33,48 €	29,79 €		
T2	de 6 à 300 MWh/an	132,12 €	8,43 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	792,48 €	5,94 €		
T4	> 5 000 MWh /an	15 607,20 €	0,83 €	204,72 €	102,48 €

Option Tarifaire	Description	Abonnement annuel hors Rf	Terme de souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par mètre)
TP	tarif de proximité	36 703,56 €	102,12 €	67,08 €



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

4.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données ».

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.



La notion de compte d'exploitation de la concession

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation national.

Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes

Pour le mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP : Compte de Régularisation des Charges et des Produits) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique, et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.

Le compte d'exploitation synthétique

Afin de rendre le compte d'exploitation synthétique plus lisible et renforcer son lien avec l'équilibre tarifaire défini dans le cadre de l'ATRD6, la présentation qui en est proposée évolue par rapport aux exercices précédents, pour les aspects relatifs aux recettes liées à l'acheminement du gaz, aux charges d'exploitation et aux charges d'investissement.

Compte tenu de toutes ces modifications mises en place dans le CRAC 2020, et dans le but de fournir des données historiques cohérentes entre les différentes années, les montants relatifs aux exercices 2018 et 2019 ont fait l'objet d'un recalcul pro forma de la méthodologie retenue pour 2020.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2018	2019	2020
RECETTES D'ACHEMINEMENT	24 446 772	25 089 827	24 425 447
Part Capacité (+Terme distance TP)	830 113	831 160	822 204
Part Abonnement	9 547 238	9 701 584	9 690 957
Part Consommation	13 473 884	13 933 611	13 248 378
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	595 536	623 471	663 908
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	10 757 930	11 715 660	12 705 631
Charges d'exploitation brutes	12 916 092	13 765 101	15 349 564
Recettes liées aux prestations complémentaires	-2 157 668	-2 048 983	-2 625 622
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-493	-458	-18 310
CHARGES D'INVESTISSEMENTS	12 870 594	13 168 612	12 756 737
Remboursement économique	6 364 751	6 602 127	7 283 218
Rémunération de la base d'actifs	6 505 842	6 566 485	5 473 518
PRODUITS MOINS CHARGES	818 247	205 554	-1 036 920
Impact climatique	-1 441 277	-1 389 091	-1 492 256
Contribution à la péréquation	526 936	21 488	-611 221
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	1 732 588	1 573 158	1 066 556

Rappels :

- Un impact climatique négatif signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen,
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire négative signifie que la concession bénéficie du système de solidarité national.

En 2020, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen, générant un impact climatique négatif d'environ 140 M€.

4.3 Les recettes

Les recettes de la concession

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2018	2019	2020
PRODUITS	26 604 932	27 139 268	27 069 381
Recettes liées à l'acheminement du gaz	24 446 770	25 089 826	24 425 447
Recettes liées aux prestations complémentaires	2 157 668	2 048 983	2 625 622
Prestations ponctuelles	304 625	315 812	259 454
Prestations récurrentes	1 151 104	1 077 994	1 255 668
Prestations producteurs de biométhane	85 740	132 190	218 965
Raccordements et autres travaux	557 515	522 986	891 535
Autres recettes	58 682	0	0
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	493	458	18 310

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive.

Les recettes d'acheminement du gaz

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les consommations sont reconstituées pour obtenir une valeur sur l'année calendaire. Les recettes d'acheminement découlent de ce calcul par utilisation de la grille tarifaire.

Méthode d'élaboration des recettes d'acheminement

GRDF utilise la « méthode publique des profils », et les dates de relevé ainsi que les index de consommation des clients en complément des clients ayant des compteurs télérelevés. Plus le déploiement des compteurs communicants se poursuivra, plus cette méthode reposera sur des consommations réelles.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives (en moyenne 47% du tarif ATRD) et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs (en moyenne 3% du tarif de distribution), conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour les concessions aval il s'agit d'une charge.

4.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	12 916 092	13 765 101	15 349 564
Main d'œuvre	6 684 188	7 507 045	8 328 099
Achats de matériel, fournitures et énergie	707 919	708 093	635 261
Sous-traitance	1 320 490	1 408 694	1 592 597
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	406 115	416 914	428 116
Impôts et taxes	354 607	352 534	341 731
Autres charges d'exploitation	3 442 771	3 371 818	4 023 758
Dont immobilier	594 822	558 293	600 928
Dont informatique, poste et telecom	1 045 244	920 815	908 679
Dont assurances	425 144	450 836	473 960
Dont communication et animation de la filière gaz	407 160	452 295	426 435
Dont charges d'acheminement depuis un réseau amont	0	0	0
Dont commissionnement	595 536	623 471	663 908
Dont autres	374 862	366 106	949 846

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rattachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Evolutions de la méthodologie

Pour les charges d'exploitation du CRAC 2020, GRDF a apporté quelques améliorations à la méthodologie de calcul ainsi qu'à la présentation du détail des charges d'exploitation de la concession, afin de permettre une meilleure lecture des données.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les clés opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clés opérationnelles ou patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clé financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente.

Type d'agence	Affecté directement	Clé Opérationnelle	Clé Patrimoniale	Clé Financière	Total
Locale	0,0%	10,6%	7,1%	4,8%	22,5%
Régionale	2,2%	7,2%	16,7%	6,7%	32,9%
Nationale	7,0%	3,1%	26,5%	1,7%	38,4%
Siège	0,0%	0,6%	4,2%	1,4%	6,2%
Total	9,2%	21,5%	54,6%	14,7%	100,0%



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

L'ensemble des modifications apportées dans le cadre de la production des données économiques et financières du CRAC 2020 a également été appliqué sur les données des années 2018 et 2019 dans le but de permettre une continuité de lecture et une cohérence des données qui vous sont fournies.

Les charges d'investissement de la concession

En 2020, la présentation des familles de biens évolue pour plus de clarté, que ce soit dans le tableau des investissements mis en service, dans la valorisation du patrimoine et l'origine de financement des biens ou encore dans les charges d'investissements. Cette présentation distingue désormais 3 familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les canalisations réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent à la fois les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, mais également les postes d'injection de biométhane,
- Les « Autres biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Dans les données détaillées mises à votre disposition sur la « Plateforme de Données Concession », vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens.

Charges d'investissements (en euros)

	2018	2019	2020
TOTAL	12 870 594	13 168 612	12 756 737
OUVRAGES RESEAU ET BRANCHEMENTS	10 861 100	10 905 118	10 243 922
Canalisations de distribution	7 418 133	7 415 620	6 678 136
Branchements	3 345 269	3 389 473	3 461 289
Branchements - Individuels	2 183 510	2 237 513	2 346 191
Ouvrages collectifs	1 161 758	1 151 959	1 115 097
Installations techniques	97 697	100 025	104 496
Postes de détente	61 289	60 324	53 862
Protection Cathodique	20 308	19 879	20 973
Autres installations	16 099	19 821	29 661
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	689 877	768 235	1 044 937
Compteurs et postes clients	647 754	705 603	951 150
Compteurs	392 303	468 539	716 062
Postes clients et équipements de télérelevé	255 450	237 063	235 088
Installations techniques	42 122	62 631	93 786
Postes biométhane	42 122	62 631	93 786
BIEN MUTUALISES	1 319 616	1 495 259	1 467 877
Mobilier et Immobilier	369 141	444 680	406 976
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	135 809	155 799	158 146
Aménagements	188 563	203 003	193 718
Génie Civil	1 240	1 223	1 262
Terrains	2 225	2 276	3 136
Autres équipements	41 302	82 377	50 712
Véhicules et engins d'exploitation	96 902	104 648	99 724
Véhicules GNV	7 807	5 857	4 746
Autres véhicules	89 095	98 791	94 977
Immobilisations incorporelles	853 572	945 930	961 176
Projets informatiques	728 841	816 693	837 714
Autres immobilisations incorporelles	124 730	129 236	123 461

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les clients et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges

d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD6 2020-2023, la CRE a fixé le taux de rémunération à 4,1%.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Evolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Par ailleurs, dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée réglementaire d'amortissement entraîne une augmentation des charges de capital normatives sur la période tarifaire à venir, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Cette hausse des charges de capital normatives est compensée par la baisse concomitante du taux de rémunération de la BAR entre l'ATRD5 et l'ATRD6.

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution se traduit, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette du patrimoine (VNR et VNC) plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

La durée de remboursement économique des autres actifs reste inchangée.

4.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement). Ce manque à gagner (respectivement, ce trop-perçu) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients cet impact climatique.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation sur la concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et l'âge de ceux-ci.

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

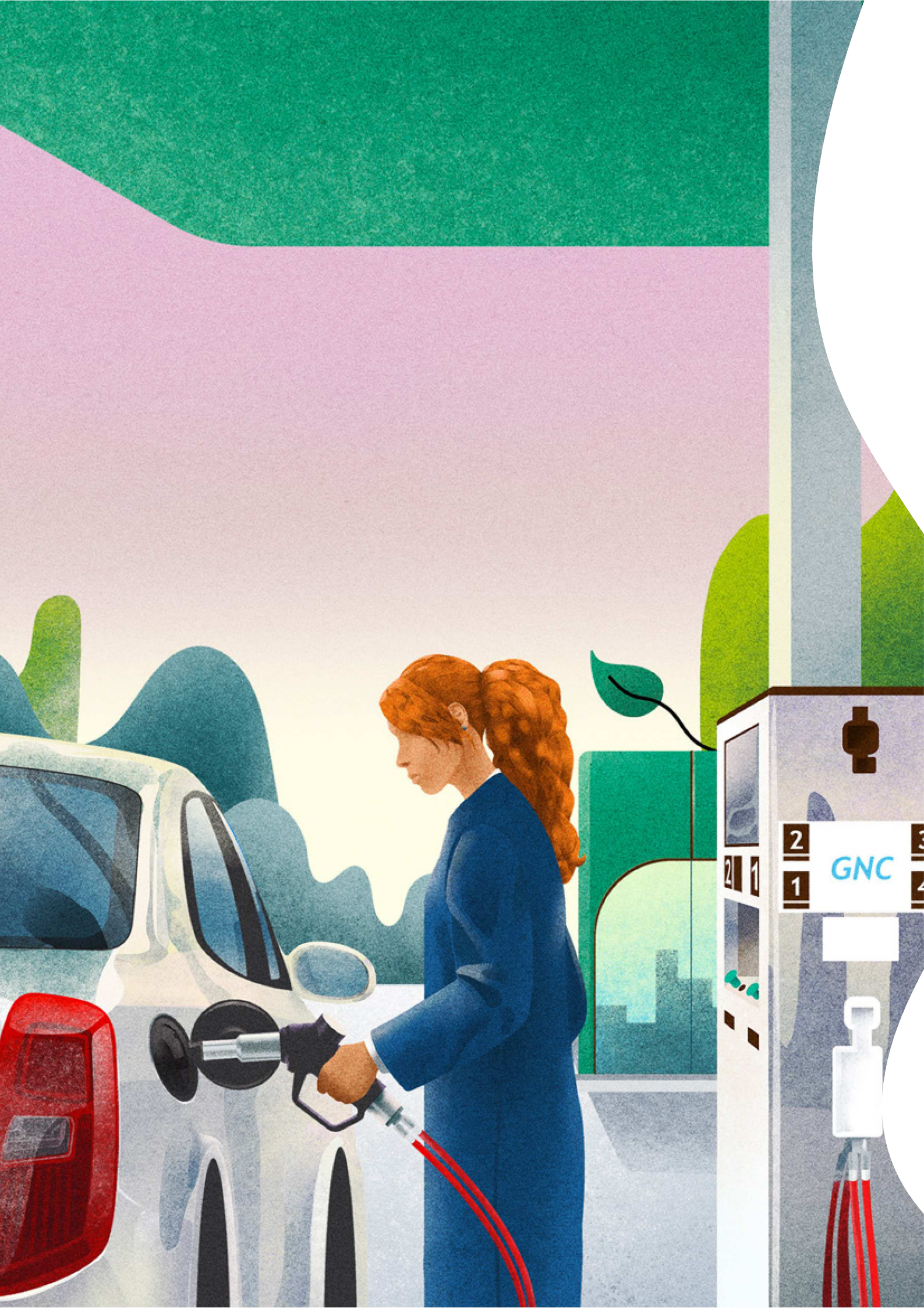
Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'ATRD4, qui représentait un montant total de près de 600 M€, étalés sur 4 ans, ce qui représente un reliquat d'environ 80 M€ sur 2020,
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage ($X=1,9\%$) et hypothèses d'inflation prévisionnelle. Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1^{er} juillet N+1.





05 La transition écologique

5.1	Le gaz vert	84
5.2	La mobilité durable	87
5.3	Les données au service de la maîtrise de l'énergie	88

5.1 Le gaz vert

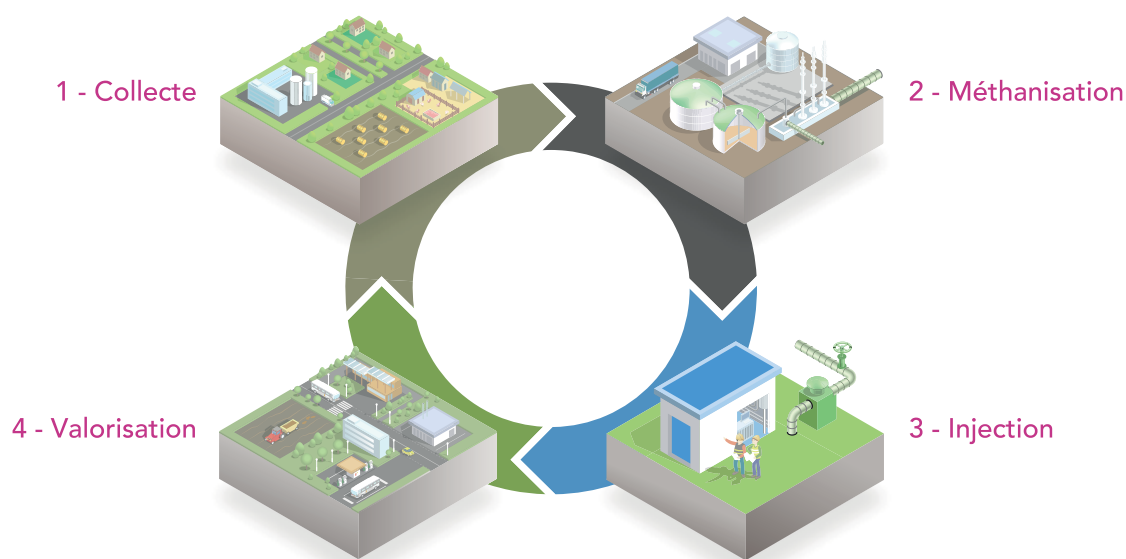
Le gaz vert, vos déchets ont de l'avenir

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Le biométhane



1 - Collecte

Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.

2 - Méthanisation

Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur. Ils sont mélangés et chauffés. Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.

3 - Injection

Le biogaz est épuré et devient du biométhane. Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane. Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel.

4 - Valorisation

Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles. Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...

En Auvergne-Rhône-Alpes, 107 GWh de gaz vert ont été injectés en 2020 par les sites raccordés sur le réseau de distribution exploité par GRDF. En 2019, c'était 68 GWh de gaz vert qui avaient été injectés de la même manière sur la région administrative. D'où une augmentation de 57% entre 2019 et 2020.

20 sites Biométhane en Sud-Est

- AGRI - Goulé Biogaz - Saint-Fourcoix (33)
- AGRI - Agri Brivâ Méthia - St-Laurent-Chabreuges (43)
- STEP - Fumelle - La Foulleuse (42)
- AGRI - Méthamidy - Saint-Denis-sur-Cole (42)
- AGRI - Méthavium - Etoile-sur-Rhône (26)
- STEP - Pays Rochelle-Ardèche - Anzinhou (74)
- STEP - La Feyssine - Villeurbanne (69)
- AGRI - Méthanisère - Apprieu (38)
- STEP - Aquapôle - Fontanil-Cornillon (38)
- STEP - Vienne Condrieu Agglomération - Reventin (38)
- AGRI - SAS Verte Énergie - St-Victor-de-Montsal (38)
- STEP - SIA Ancey - Cron Gevior (74)
- AGRI - Mouhvière - Volgy-Foncomex (74)
- AGRI - Tissage'Eau - Virvior (74)
- AGRI - SAS du Solnan - Domsure (01)
- AGRI - SAS Chaud'Énergie - Yandeuil (01)
- INERIS - Apollon - Apt (84)
- STEP - Bommieu - Marseille (13)
- STEP - La Roquette - Fréjus (83)
- STEP Abris - Cagnes-sur-Mer (06)



1,4 GWh ont été injectés en 2020 par le site de la station d'épuration de l'Agglomération de Vienne et 13,9 GWh par le site de production agricole d'Apprieu, tous deux raccordés sur le réseau de distribution de votre concession : soit la consommation équivalente

annuelle totale de 60 bus au bioGNV.

L'Isère compte désormais 4 sites de méthanisation injectant sur le réseau de distribution exploité par GRDF, grâce à la mise en service le 18 novembre 2020 du site VERT ENERGIE situé à Saint-Victor-de-Morestel (commune pour laquelle TE38 est autorité concédante gaz), injectant dans un réseau MPC. Cette unité de production de biométhane d'une capacité d'injection de 100 Nm³/h devrait alimenter pour environ 9 GWh par an la zone d'exploitation de Corbelin / Les Avenières Veyrins-Thuellin, soit la consommation équivalente annuelle totale de 35 bus roulant au bioGNV. Ce projet agricole porté par 3 associés a marqué le début des nombreux échanges sur le développement de la méthanisation en Isère. L'implication de TE38 a beaucoup contribué à l'acceptation du projet et a un impact important sur le développement de la filière, en permettant de lever une partie des écueils des projets, notamment situés hors zone de desserte gaz. Le raccordement de VERT ENERGIE aura également été un exemple de coopération entre opérateurs de réseaux puisqu'il nous aura conduit à réfléchir ensemble à la meilleure réponse à apporter aux porteurs de projet.



5.2 La mobilité durable

Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. S'il a déjà fortement réduit ses émissions, le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Sur votre région administrative, il y a 55 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 158 GWh.

5.3 Les données au service de la maîtrise de l'énergie

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique...



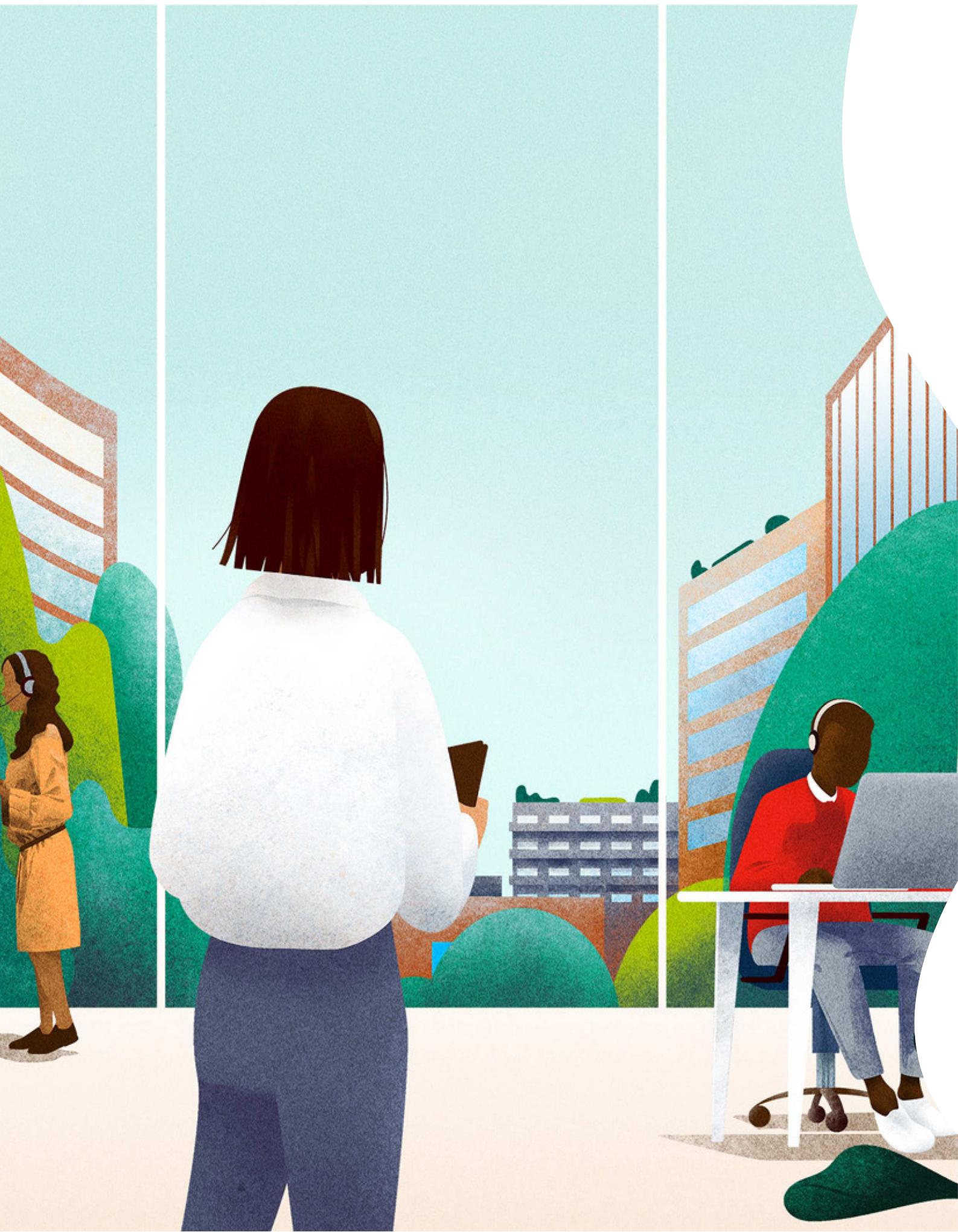
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



06 GRDF & vous

6.1	La distribution du gaz, une mission de service public	92
6.2	Une organisation à votre service	95
6.3	Les outils digitaux à votre disposition	98



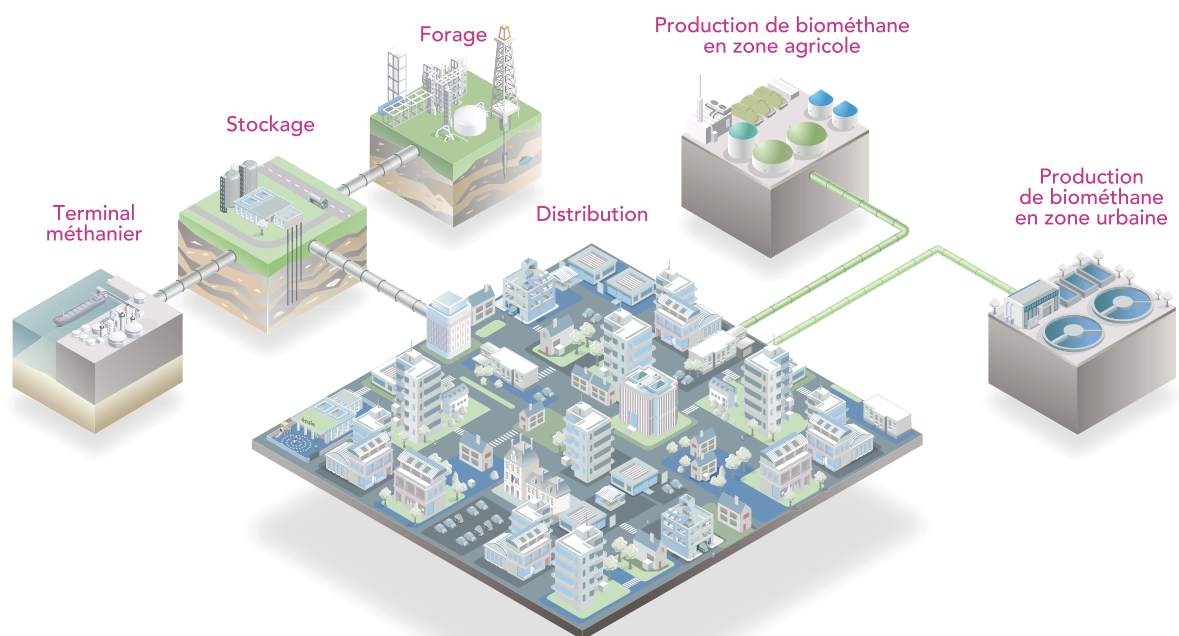
6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée de trois activités principales :

- la production,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz, par les fournisseurs d'énergie.

La chaîne gazière



Terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie et du Nigéria.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

Forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège, de Russie et des Pays-Bas.

Distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production de biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

Production de biométhane en zone agricole

Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.

Production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- l'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité,

- la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF,
- l'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de GRDF de service public

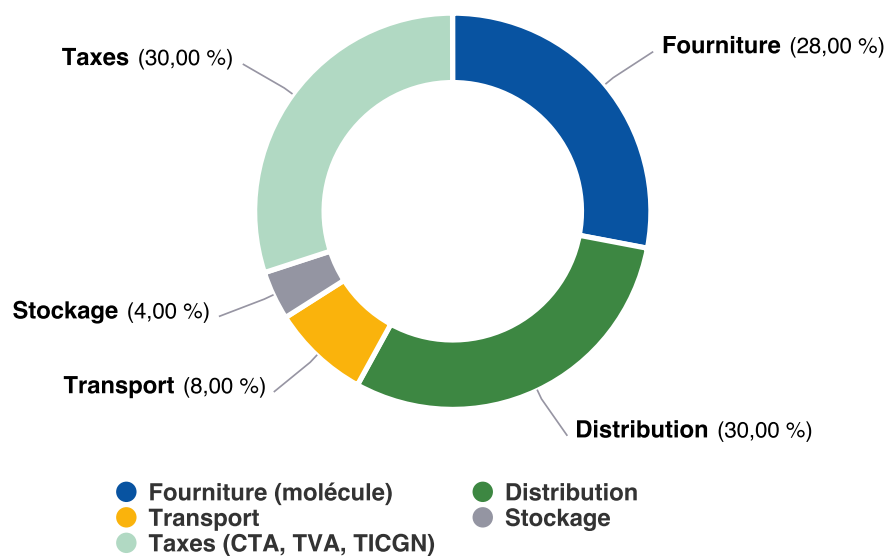
L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la transition énergétique des territoires, le déploiement du compteur communicant gaz, les questions de sécurité et le développement du gaz vert.



La facture type

Composantes de la facture d'un client résidentiel

La facture de gaz naturel est envoyée par le fournisseur à son client. Voici un exemple de facture sur la vente de gaz naturel au tarif réglementé, en moyenne sur l'année 2020 (source : site Internet CRE).

Facture type d'un client résidentiel**Le gaz, une énergie compétitive**

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : projet-gaz.grdf.fr/comparaison-prix-energies



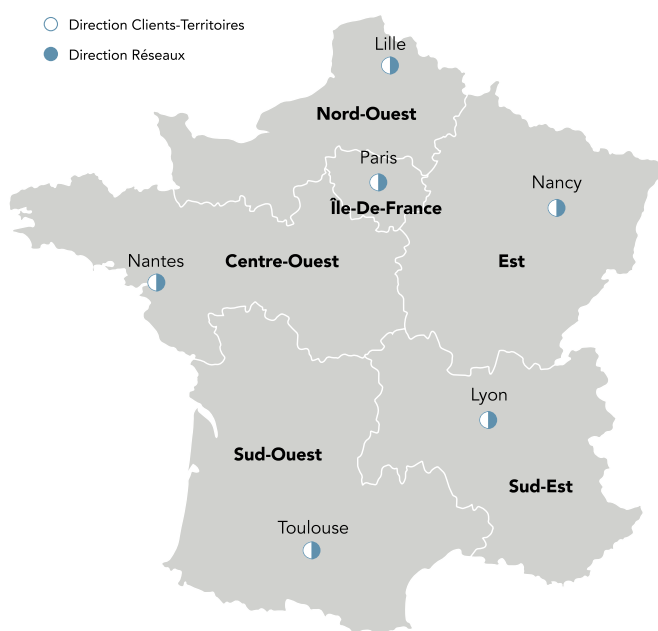
6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



Les activités liées au réseau (dépannage) et à la clientèle (interventions) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI), la zone de desserte de GRDF est couverte par 63 AI.

L'objectif de cette évolution de l'organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales.
Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle



Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Acheminement
- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports



Des services nationaux

- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles



La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Avec son Projet d'Entreprise, GRDF a souhaité aborder deux questions majeures : la place du gaz vert dans la transition énergétique, et son rôle dans la société actuelle. Aujourd'hui, les attentes de la société civile envers les entreprises sont de plus en plus fortes, poussant ces dernières à s'investir sur les grands enjeux d'un monde en pleine mutation, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à viser une performance globale, aussi bien économique qu'extra-financière : sociale, sociétale et environnementale.



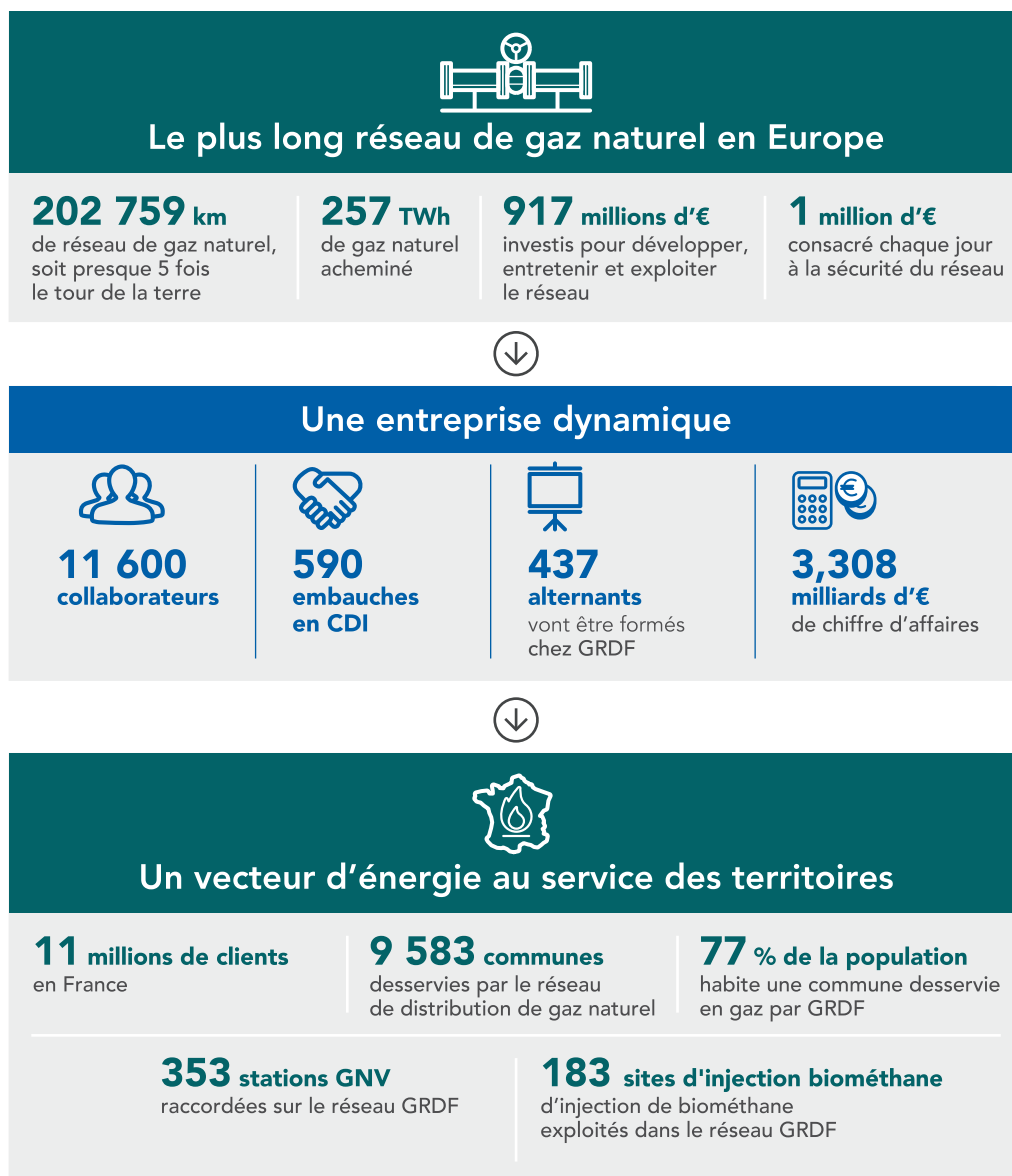
Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Les achats responsables

Conformément aux engagements de son Projet d'Entreprise, GRDF mène une politique d'achats responsables en se donnant pour missions d'associer ses fournisseurs et prestataires à ses objectifs RSE, et de développer ses relations avec le secteur protégé dans ses activités.

En particulier, GRDF collabore à l'économie des territoires en faisant appel à des PME implantées localement et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Les chiffres clefs de GRDF



6.3 Les outils digitaux à votre disposition

Ma Concession Gaz, le portail digital de votre concession

Accessible sur grdf.fr, Ma Concession Gaz est un portail réservé aux collectivités concédantes. Cet espace digital vous permet d'accéder de façon sécurisée aux documents de votre concession, tels que le contrat de concession et ses éventuels avenants, ou les comptes rendus annuels d'activité. Ces derniers, vous sont proposés en format digital et en version imprimable (pdf).



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.



L'application mobile Mon réseau Gaz

Mon réseau Gaz est une application mobile développée par GRDF pour suivre l'actualité de votre réseau de gaz.



Pour en savoir plus, veuillez vous référer au guide de lecture du CRAC 2020.

Branchement

Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au Poste de Livraison ou, en l'absence de Poste de Livraison, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « Branchement Collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « Branchement Individuel ».

Branchement particulier

Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de cursive, nourrice de compteur).

Catalogue des prestations

Liste des prestations disponibles pour le client et/ou le fournisseur, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Compteur

Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du Dispositif Local de Mesurage ou le constitue.

Compteur Domestique

Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6m³/h) et G6 (10m³/h).

Compteur Industriel

Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16m³/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16m³/h) et au-delà.

Concentrateur

Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)

Les Conditions Standard de Livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Conduite d'immeuble (CI)

La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)

La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Contrat d'acheminement

Contrat signé entre le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture

Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Contrat de livraison direct (CLD)

Le Contrat de Livraison Direct (CLD) est conclu avec GRDF par un client dont l'index au compteur est relevé mensuellement, et lorsque le débit maximum du compteur est supérieur à 100 m³/h. Il se substitue aux Conditions Standard de Livraison (CSL). Plus d'informations : Catalogue des prestations de GRDF, chapitre « Conditions générales ».

Degré-jour (de chauffe)

Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16°C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à zéro la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4°C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage

Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur

Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé de l'énergie, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)

Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT). Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV

Utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états : liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure

L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS

Les IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique) sont définis par l'INSEE et constituent « la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales ». Il doit respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm³)

Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

Poste d'injection

Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison

Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro Celsius.

Pression de livraison

Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée

Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises ou bâtiments tertiaires).

Réseau BP

Le Réseau BP (Basse Pression). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 19 et 21 millibar.

Réseau MPA

Le Réseau MPA (Moyenne Pression de type A). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibar et 0,4 bar.

Réseau MPB

Le Réseau MPB (Moyenne Pression de type B). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bar.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (Moyenne Pression de type C). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bar.

Compte rendu d'activité de concession 2020

Contrat regroupé historique de TE38

DIRECTEUR DE PUBLICATION : JÉRÔME CHAMBIN

RÉDACTEURS : CÉCILE NIVAUD, EMILIO SOBA

Date de création : juin 2021
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr



// Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il devient de plus en plus vert

Aujourd'hui près d'une cinquantaine de sites injectent du gaz vert sur l'ensemble des réseaux de gaz français et près de 400 projets sont à l'étude. Produit à partir de déchets issus notamment de cultures agricoles, d'effluents d'élevages et de déchets ménagers, le biométhane offre une énergie plus responsable pour se chauffer, cuisiner et se déplacer. L'ambition est d'injecter 30% de gaz renouvelable dans les réseaux en France d'ici à 2030.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il offre une mobilité moins polluante

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) permet d'améliorer la qualité de l'air, de préserver l'environnement et de réduire les nuisances sonores. Moins polluant, il offre une solution alternative aux carburants traditionnels : réduction de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote par rapport à la norme Euro VI. Aujourd'hui plus de 20 millions de véhicules roulent déjà au GNV et au BioGNV dans le monde.

Le gaz c'est l'avenir, parce qu'il est moderne et connecté

Le gaz répond aux nouveaux modes de consommation. Performants et connectés, le réseau de distribution et les équipements au gaz naturel offrent des fonctionnalités adaptées aux nouveaux usages et contribuent à l'atteinte des objectifs que s'est fixés la France en matière de performance énergétique.

Le gaz c'est l'avenir et il faut le dire

C'est tout l'enjeu de la nouvelle signature de GRDF, « choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir ». Des mots forts qui traduisent la conviction que le gaz est une énergie indispensable à un mix énergétique équilibré qui répond aux attentes des consommateurs et des territoires.



Choisir le gaz,
c'est aussi choisir l'avenir

Quel que soit votre fournisseur

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros.
Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

